

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1992-1993

(3^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 28 septembre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 3347).
2. **Mise au point au sujet d'un scrutin** (p. 3347).
3. **Travail, emploi et formation professionnelle.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3347).

QUESTION PRÉALABLE (p. 3347)

Question préalable de M. Bocquet : MM. Alain Bocquet, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles ; Jean-Paul Fuchs, Christian Dupuy. - Rejet par scrutin.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3358)

MM. Jean Ueberschlag,
Michel Destor,
Germain Gengenwin,
Emile Zuccarelli,
M^{me} Muguette Jacquaint,
MM. Jean de Gaulle,
Hervé Mariton,
Serge Janquin,
Etienne Pinte,

René Carpentier,
Robert Galley.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Retrait d'une proposition de loi** (p. 3372).
5. **Dépôt d'un projet de loi organique** (p. 3372).
6. **Dépôt de projet de loi** (p. 3372).
7. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 3372).
8. **Dépôt de propositions de loi** (p. 3373).
9. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 3375).
10. **Dépôt d'un rapport** (p. 3376).
11. **Dépôt de rapports en application de lois** (p. 3376).
12. **Ordre du jour** (p. 3376).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 11 octobre 1993 inclus, dont j'ai donné lecture au cours de la séance de ce matin, a été confirmé en conférence des présidents.

L'Assemblée abordera ensuite la discussion générale et la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1994 qui auront lieu du mardi 12 octobre, après-midi, au vendredi 15 octobre. Le débat sur l'article de la première partie autorisant le prélèvement au bénéfice des Communautés européennes aura lieu le jeudi 14 octobre, à quinze heures.

2

MISE AU POINT AU SUJET D'UN SCRUTIN

M. le président. Mes chers collègues, il apparaît qu'au cours du scrutin qui s'est déroulé tout à l'heure, le vote d'un certain nombre d'entre vous n'a pas été enregistré.

À titre exceptionnel et compte tenu du fait qu'il s'agissait d'une première expérience, les députés présents et qui se trouvent dans ce cas pourront faire, s'ils le désirent, une mise au point écrite au sujet de ce scrutin.

Je profite de cette occasion - car, sur 235 présents, il y a eu, semble-t-il, onze erreurs de manipulation - pour rappeler que les votes ne sont enregistrés que si vous actionnez votre clé de vote jusqu'à sa butée et, d'autre part, si vous appuyez simultanément sur votre plot de vote. Enfin, cette position doit être impérativement maintenue au moment de la clôture du scrutin.

3

TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (n^o 505, 547).

Cet après-midi, l'Assemblée a rejeté l'exception d'irrecevabilité.

Question préalable

M. le président. M. Alain Bocquet et les membres du groupe communiste opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, monsieur le ministre du travail, chers collègues, alors que, tout à l'heure, M. le Premier ministre s'adressait à notre assemblée, à quelques pas d'ici, comme dans de nombreuses villes de France, des milliers de salariés venus de centaines d'entreprises de l'Île-de-France ont tenu à vous dire que la situation qu'ils connaissent dans leurs entreprises, dans leurs régions n'est plus supportable quand se poursuit cet immense gâchis que représente le chômage et qu'ils n'attendent rien de votre projet de loi, véritable machine de guerre contre le monde du travail.

Il est d'ailleurs tout à fait significatif de noter qu'au moment où vous faisiez état de vos espoirs de voir une renaissance de l'emploi, monsieur le ministre, votre optimisme était démenti par l'annonce d'une nouvelle vague de 20 000 suppressions de postes, dont un grand nombre parmi les entreprises que vous voulez privatiser.

En réaction à une telle dégradation, les salariés de toutes les catégories savent ce qu'ils ont à faire : lutter, lutter toujours et encore, lutter dans l'unité, par exemple en manifestant ce week-end à Châlons-sur-Marne, à Béziers ou au Mans, à Marseille ou à Maubeuge, dans une région que je connais bien.

Lors de cette dernière manifestation à laquelle j'ai participé samedi dernier et qui était organisée pour riposter au démantèlement industriel, notamment de l'entreprise Jeumont-Industrie, on a vu plus de 10 000 personnes défiler dans les rues de cette ville de la Sambre.

Parmi elles, une jeune fille, championne de France de natation, qui avait été mandatée par tous les participants à cette manifestation, s'est levée pour crier sa rage de vivre debout face au carnage de notre région et appeler à la résistance.

Elle a déclaré à juste titre : « Résistance aux mesures qui, depuis des années, défigurent notre belle région, et qui prennent une tournure dramatique ces derniers temps : montée brutale du chômage ; des milliers d'ex-

ploiements agricoles menacées de disparaître : menaces sur des piliers de notre économie - Jeumont, Vallourec, SNCF - ; en corrolaire, difficultés croissantes pour les commerçants, les PMI et PME, les collectivités locales, la fonction publique. Assez, assez, trop c'est trop. »

Et elle concluait : « Nous devons résister tous ensemble. Ce sont toujours les mouvements de masse qui ont permis de faire avancer les choses... »

Puissiez-vous entendre, monsieur le ministre, la sagesse de ce cri de notre jeunesse, afin qu'à l'issue de la guerre économique que se livrent les forces du capital, elle ait comme horizon autre chose qu'un champ de ruines.

Or, dans le cas de Jeumont Industrie, l'Etat, votre gouvernement, avez en la circonstance, la possibilité d'interdire les 450 licenciements annoncés, compte tenu de l'implication de l'Etat dans cette entreprise. Votre responsabilité est engagée.

Dans le seul bassin de la Sambre, le chômage atteint le taux de 20 p. 100. Dans ma seule région du Valenciennois, et pour ne retenir que les mesures annoncées au cours de ces dernières semaines, GEC-Alsthom, qui fabrique du matériel ferroviaire, envisage la fermeture pure et simple de l'un de ses sites à Marly, avec, à terme, de nouvelles suppressions d'emplois, tout comme à ANI-Bombardier à Crespin. La filiale Nozal du groupe Usinor-Sacilor restructure et, dans ce cadre, prévoit au niveau national 1000 emplois en moins. Si j'y ajoute ceux de Sambre Construction et de Jeumont-Schneider, c'est encore plus de 500 emplois qui sont concernés, dans une région déjà largement sinistrée. Je pourrais compléter ma liste en y ajoutant les emplois de Rhône-Poulenc à Arras, de Peugeot à Lille, de Bull à Villeneuve-d'Ascq, de la Sollac, à Mardyck, des Tissages la Martinoire à Wattrelos, etc., le patronat se livrant à un inadmissible chantage pour faire accepter les modulations d'horaires.

Toutes ces entreprises concernent ma région, mais je pourrais aussi bien vous parler des 4 000 personnes qui, la semaine dernière, manifestaient à Montignac en Dordogne pour s'opposer aux licenciements annoncés aux Papeteries de Condat et à la fermeture de Panoxyl, deux fleurons de la filière bois.

Je pourrais aussi évoquer ceux qui luttent contre les privatisations à Toulouse à l'Aérospatiale, ou pour maintenir un service public de qualité, comme ceux de la poste de Toulouse ou, comme à Pau, pour la défense d'Elf Aquitaine.

La liste est longue, direz-vous. Effectivement ! C'est le résultat de la politique de votre majorité.

Je ne fais pourtant qu'énumérer des noms d'entreprises, mais avez-vous déjà imaginé l'angoisse de toutes ces familles concernées qui se demandent comment elles vont passer les prochains mois ?

Avez-vous vu la détresse sur les visages de ces hommes et de ces femmes qui, l'hiver, font la queue devant les restaurants du cœur et qui ne se sentent même plus considérés comme des êtres humains ? Savez-vous ce que ressent une mère de famille dont le réfrigérateur est vide et qui doit quémander auprès de ses voisins un litre de lait et un morceau de pain ?

C'est inacceptable, dans un pays comme le nôtre. C'est cela que nous voulons changer. L'injustice est flagrante : d'un côté, 1 224 milliards de profits en 1992 pour les entreprises, de l'autre des millions de salariés privés d'emplois, en butte à d'immenses difficultés. A la fin des années 1980, plus de la moitié de tout le patrimoine privé français se trouvait entre les mains de 10 p. 100 des familles les plus riches.

N'est-ce pas d'ailleurs parce que *Germinal*, le film que Claude Berri vient de tourner dans le Nord-Pas-de-Calais, fait écho à ce sentiment de profonde injustice qu'il apparaît comme le grand film du moment ? Les ouvriers en butte au patronat, l'espoir d'un monde meilleur, l'exploitation que Zola dénonçait, se retrouvent dans ce film en soulignant ces drames humains. Il est, de ce point de vue, tout à fait d'actualité.

Mais le véritable scandale, celui dont on entend peu parler dans les médias, c'est que la pauvreté s'étend dans ce pays où les richesses s'accumulent.

M. Christian Dupuy. Grâce à la gauche !

M. Alain Bocquet. Comment peut-on accepter que tant d'emplois soient supprimés alors que la charge de travail s'alourdit pour ceux qui ont un emploi ?

Toutes les statistiques du ministère du travail le confirment : le nombre de salariés travaillant le dimanche, la nuit, à la chaîne, augmente pendant que les emplois industriels sont en chute libre.

Au-delà des chiffres, ce sont des millions de salariés qui voient leur vie désorganisée.

Alors que des salariés de plus en plus jeunes sont licenciés, alors que des dizaines de milliers de jeunes ne trouvent pas d'emplois, au printemps dernier, la majorité de cette assemblée a voté l'allongement de la durée de cotisation pour que les salariés puissent bénéficier d'une retraite à taux plein et de fait entériné la fin de la retraite à soixante ans. Ils devront travailler jusqu'à soixante-cinq ans, voire, pour certains, soixante-dix ans alors qu'un jeune sur cinq est au chômage. C'est le monde à l'envers !

On parle aussi aujourd'hui d'un décret reculant d'un an l'âge auquel un salarié peut partir à la retraite en bénéficiant du FNE.

Il est paradoxal, alors que d'immenses besoins restent à satisfaire, que des pans entiers de notre industrie soient sacrifiés et que les salariés ne puissent laisser leur place aux plus jeunes en partant à la retraite !

Mais comment peut-on relancer la consommation des équipements nécessaires sans augmenter le pouvoir d'achat ?

N'est-ce pas d'ailleurs M. Philippe Auberger, député de votre majorité et rapporteur général du budget qui, dans *Le Figaro* du 17 septembre, écrivait que la reprise viendrait d'un accroissement des salaires et d'une réduction des impôts ?

Pourtant, alors que les progrès technologiques se poursuivent à une allure effrénée, les inégalités s'accroissent.

De nouvelles machines permettent d'accroître la productivité et des familles entières vivent sans le strict minimum, certaines couchant parfois à même le sol de leur logement parce que leurs meubles ont été saisis.

Pour redresser une situation aussi dégradée, pour rétablir les équilibres nécessaires, il faut prendre des mesures inégalitaires, à l'inverse de celles que vous préconisez.

Au fur et à mesure que sont connus les éléments de votre loi, de partout montent les critiques. Tous les syndicats organisent la riposte, à l'image de ces secrétaires d'unions départementales CGT, CFDT, FO du Val-de-Marne qui ont tenu une conférence de presse après avoir rencontré le préfet, ou de celle des employés du commerce contraints de multiplier les mouvements revendicatifs pour protester contre la déréglementation du code du travail qui obligerait le personnel à travailler tard le soir ou même le dimanche.

Bien sûr, ce ne sont là que quelques exemples parmi les plus récents. Ils illustrent les réactions à votre projet de loi.

Toutes les organisations syndicales ont dit leur hostilité à ce projet de loi, avec des nuances, parfois des contradictions : la CGT, FO, la CFDT, la CGC, la FEN, la FSU, le SNES. Seul le CNPF l'approuve, ou plutôt il en demande plus.

Même le Conseil économique et social, comme l'ensemble des caisses nationales de la sécurité sociale, s'est prononcé contre. L'Épiscopat lui-même réclame une autre logique pour l'emploi.

Et M. le Premier ministre, tout à l'heure, osait dire qu'une réforme n'a de chance de réussite que si elle est acceptée par le plus grand nombre. Dans le sujet qui nous occupe, c'est loin d'être le cas.

Vous le voyez, votre projet est loin de faire l'unanimité. C'est bien le signe que l'opposition à la politique actuelle est plus grande qu'il n'y paraît.

Ce qu'attendent d'une loi sur l'emploi les salariés privés de travail, ce qu'attendent les jeunes sortis du système éducatif, ce sont des décisions concrètes, qui leur permettent de sortir de cette spirale infernale qu'est le chômage.

Ce qu'ils attendent, ce n'est pas qu'on s'apitoie sur leur sort, qu'ils fassent l'objet de statistiques, d'études, d'émissions de télévision ou d'articles de journaux. Ce qu'ils veulent, c'est un emploi stable, leur apportant les ressources suffisantes pour vivre dignement.

Vos projets, s'ils se poursuivent, transformeraient le pays à l'image de ce que nous entendons chaque jour à la radio ou à la télévision ou de ce que nous relevons dans la presse.

Le Quotidien : « Emploi, la journée noire ».

La Tribune : « Air France a planifié la suppression de 4 000 emplois. »

M. Jean-Pierre Cognat. Et dans *L'Humanité* ?

M. Alain Bocquet. Thomson-CSF : 1 669 suppressions d'emplois ; Giat-Industrie : 2 300 réductions de postes dont 1 300 pour les sites de Saint-Etienne et de Roanne.

On ne peut que s'étonner d'ailleurs qu'à une époque où se développent les communications, où l'aviation est un moyen de transport rapide, où les besoins ne cessent de croître, on licencie à tour de bras dans les secteurs de l'aéronautique.

Et que deviendront ces entreprises d'un secteur clé comme l'aéronautique lorsqu'elles seront livrées aux capitaux étrangers dans le cadre des privatisations ? Comment la France s'investira-t-elle alors dans les programmes à venir ? Quel rôle jouera-t-elle dans ce secteur au sein même de l'Europe de demain ?

La même logique préside aux choix de l'industrie automobile.

L'entreprise Chausson est menacée de fermeture alors que les deux plus grandes entreprises françaises automobiles, Peugeot et Renault, ont dégagé ces dernières années des bénéfices records. En 1992, PSA a réalisé un bénéfice consolidé de 3 milliards de francs et Renault de 5 milliards !

Les moyens dont disposent Peugeot et Renault pourraient être utilement investis dans l'emploi.

Quand M. le Premier ministre appelle les chefs d'entreprise à la raison, a-t-il vraiment la volonté de s'opposer à ces licenciements, alors que, dans le même temps, M. Bosson, ministre des transports, déclare au journal *Les Echos* que le plan de liquidation d'Air France a son total soutien ?

Les chefs d'entreprise auront supprimé pas moins de 193 000 emplois au premier semestre parce qu'ils continuent de faire le choix de la finance contre les hommes, ce qu'approuve et encourage par sa politique votre gouvernement.

Plus de 1 000 emplois en moyenne sont supprimés chaque jour parce que les salariés sont considérés comme une marchandise que le patronat utilise comme variable d'ajustement.

C'est cela que les salariés refusent. Déjà, des signes encourageants de luttes unitaires existent dans les entreprises concernées, contre la braderie de notre industrie.

C'est aussi cela que certains députés de la majorité font mine de refuser, en n'acceptant pas dans leur circonscription les licenciements qu'ils acceptent par leur vote, à l'Assemblée nationale.

Mes chers collègues, une telle attitude ne s'apparente-t-elle pas à de la duplicité, dont les électeurs pourraient tenir compte s'ils en étaient bien informés ? Il n'est pas toujours facile, à droite, de faire le grand écart !

Le hasard du calendrier a placé le déroulement de la discussion de votre projet de loi sur l'emploi au moment où la France vient de capituler à Bruxelles devant les exigences américaines.

Le fait que Lord Brittan soit devenu le négociateur pour l'Europe, alors même que nos représentants n'ont pas utilisé leur droit de veto, ne remet pas en cause l'accord de Blair House. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Et les informations qui nous parviennent de Washington ne sont pas de nature à rassurer. Comme j'avais d'ailleurs relevé un commentateur à propos du déplacement de Lord Brittan à Washington, c'est « demander au loup de défendre les brebis ».

L'agriculture n'est pas la seule concernée puisque nos exportations sont menacées dans tous les domaines ; notre potentiel industriel est visé et notre identité culturelle est menacée.

Nous pensons que le Parlement devrait se prononcer sur les négociations du GATT avant même...

Mme Muguette Jacquaint. De discuter de ce projet !

M. Alain Bocquet. ... d'aborder le projet de loi sur l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme Muguette Jacquaint et M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Alain Bocquet. Car elles ont une incidence évidente sur notre indépendance, sur les choix économiques et donc sur l'emploi lui-même.

En effet, ce n'est pas en s'attaquant au potentiel de la France que notre pays pourrait contribuer à l'essor d'une croissance nouvelle à l'échelle de la planète. De nombreuses potentialités existent, qui développeraient l'emploi chez nous et contribueraient à élever le niveau de vie dans les pays du tiers monde.

Pourtant, alors que des populations entières meurent de faim et que, dans notre pays, des familles se privent sur la nourriture, on détruit des productions, on met des terres en jachère. Entre 1982 et 1990, 500 000 emplois ont été supprimés dans l'agriculture. Nous importons des tonnes de denrées alimentaires en nous pliant au diktat américain. En contingentant étroitement les exportations de l'Europe, notamment celles de la France, comme le recommande l'accord de Blair House, c'est la demande de milliards d'hommes qui est en cause.

Il y a bien un lien naturel entre la désertification du monde rural en France, la désindustrialisation et l'aggravation des inégalités au plan international.

Votre projet de loi sur l'emploi se situe dans le cadre d'abandon de notre identité nationale.

Il constitue un véritable bouleversement de la société.

D'ailleurs M. Domange, président de la commission sociale du CNPF, ne s'y trompe pas quand il salue ce plan quinquennal comme « un projet qui marque la volonté du Gouvernement de s'attaquer aux obstacles spécifiquement français ». Le magazine *L'Usine nouvelle* titrait récemment : « 50 mesures qui vont bouleverser les règles du jeu ».

Ce projet de loi est bien, en effet, une étape nouvelle, d'une ampleur considérable pour toute la société.

« L'action structurelle en faveur de l'emploi ainsi engagée sera pérennisée et son champ élargi progressivement tout au long de ces cinq années », écrivez-vous dans l'exposé des motifs. « La présente loi quinquennale est une loi de société », ajoutez-vous. C'est d'ailleurs ce qu'a rappelé M. le Premier ministre cet après-midi, ici-même.

C'est en s'appuyant sur le rapport de la commission présidée par M. Mattéoli que le Gouvernement présente ce projet de loi - page 2 de l'exposé des motifs. Ce rapport est éclairant sur les objectifs qui fondent ce texte. Ne s'attaque-t-il pas d'emblée à « la logique des acquis, avec le vieux socle de l'Etat-providence, où le statut compte avant tout, avec son cortège de titres et de petits privilèges » ? M. Mattéoli pense-t-il vraiment que le SMIC à 4 700 francs est un privilège ? Combien gagnent-ils, ces commissaires qui parlent de « la France du bien-être individuel et de l'équilibre collectif, égalitariste et étatique » ?

Mme Muguette Jacquaint. Bonne question !

M. Alain Bocquet. Doivent-ils choisir entre l'achat de fournitures scolaires et une consultation chez le médecin ceux qui écrivent : « La France bâtit beaucoup trop pour l'éternité et ses monuments historiques sont lourds à entretenir. Le système de protection sociale français fait partie de ce patrimoine » ?

Abaisser le coût du travail, c'est la revendication première du CNP.

On dépenserait trop pour satisfaire les besoins des hommes ; il faudrait encore plus abaisser le coût du travail pour créer des emplois.

A Renault Douai, par exemple, cette question n'est pas nouvelle. C'est un des thèmes favoris de la direction depuis quelques années, avec l'idée martelée par cette même direction que la réduction du coût du travail devait permettre de créer de nombreux emplois.

Il y a huit ans, dans cette usine, on fabriquait la R 11 ; la part des salaires était de 21 p. 100 ; il y avait, à l'époque, 8 000 salariés à Renault Douai. Aujourd'hui, dans le cadre de la fabrication de la R 19, une voiture de même gamme, la part des salaires est de 11 p. 100 ; il reste 6 000 salariés et ils sont actuellement pour dix jours en chômage partiel. Dans le même temps, les cadences de travail se sont accrues. A l'époque, on sortait une R 11 en trente-quatre heures ; aujourd'hui on sort une R 19 en dix-sept heures.

Certes, il y a les nouvelles technologies ; c'est indéniables. Mais, comme en témoigne l'absentéisme de 7 p. 100, il y a une forte aggravation des conditions de travail.

Voilà la conséquence de tels objectifs !

Comme en écho à la réunion du G 7 de Tokyo, M. Périgot président du CNPF déclarait, lors de son audition par la commission des affaires sociales, que l'allé-

gement du coût du travail est la revendication première des entreprises, et il s'interrogeait sur « l'opportunité de demander aux entreprises des contreparties ».

M. le Premier ministre a, lors de la journée des parlementaires RPR le week-end dernier, répondu en quelque sorte à l'exigence grandissante que des contreparties soient prévues, lorsqu'il a déclaré : « L'Etat n'entend pas financer à fonds perdus des mesures de restructuration inspirées du seul souci de la productivité financière et qui n'apparaissent pas indispensables à la survie de l'entreprise. » Comment le Gouvernement entend-il concilier ces propos et concrétiser cette affirmation ?

Le projet de loi qui nous est soumis pérennise et accentue de façon impressionnante les exonérations : exonération des cotisations d'allocations familiales, à l'article 1^{er} ; modification de l'assiette des contributions des entreprises, avec l'effort à la construction, la prime de transport, la taxe d'apprentissage, la participation à la formation professionnelle et la taxe professionnelle, à l'article 2 ; extension des exonérations pour l'embauche des premiers, deuxième et troisième salariés à l'article 3 ; aide à la création d'entreprise, à l'article 5 ; provision d'impôt, à l'article 6 ; exonération pour les emplois consolidés, à l'article 13, pour le nouveau contrat d'insertion, à l'article 40, et crédit d'impôt pour la formation continue, à l'article 45.

Et, comme si ces exonérations ne suffisaient pas, on institue de nouvelles aides de l'Etat, donc financées par les contribuables : aides pour la formation, à l'article 10 ; extension de la durée des contrats emploi-solidarité pour l'attribution des aides, à l'article 11 ; aide pour l'insertion des personnes en difficulté, à l'article 14 ; conventionnement des actions de formation, à l'article 46.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas Giraud, c'est Guizot !

M. Alain Bocquet. Pourtant, depuis des années, les cadeaux au patronat ont été multipliés.

L'emploi s'en est-il mieux porté ? Voyons les chiffres ; ils parlent d'eux-mêmes. Je me permets de vous rappeler qu'il y avait : 500 000 chômeurs en 1974.

En 1977 : 640 millions de francs d'exonérations de charges patronales ; 1 million de chômeurs.

En 1980 : 1,2 milliard de francs d'exonérations ; 1,5 million de chômeurs.

En 1982 : encore 1,1 milliard de francs d'exonérations ; 3 millions de chômeurs.

M. Pierre Pascalon. C'était lié à la politique conduite en 1982 !

M. Alain Bocquet. En 1986 : 7 milliards de francs de cadeaux aux entreprises, l'impôt sur les sociétés passe de 50 à 45 p. 100 ; 2,5 millions de chômeurs.

En 1990 : 5,2 milliards de francs d'exonérations ; 1,7 milliard pour les TUC ; 2,7 milliards pour les CES ; l'impôt sur les sociétés passe à 37 p. 100 ; 3 millions de chômeurs !

En 1993 : 50 milliards de francs « d'aides » aux entreprises ; l'impôt sur les sociétés passe à 33 p. 100 ; 3,5 millions de chômeurs.

Les nouvelles exonérations, les aides financières que vous proposez ne feront qu'aggraver cette logique destructrice de l'emploi. Comment pourrait-il en être autrement ?

Poursuivre dans cette voie, c'est à coup sûr supprimer des centaines de milliers d'emplois.

Bien sûr, on met la concurrence internationale au banc des accusés. L'environnement international, la concurrence aiguë, qui dégradent compétitivité et emploi, sont

dénoncés, tant dans l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi que dans le rapport de la commission présidée par M. Mattéoli.

Mais n'est-ce qu'une fatalité ou la conséquence d'une surexploitation au niveau international? N'est-ce pas parce que le fondement même de ce projet de loi est l'abaissement des coûts salariaux qu'il va encore amplifier l'exploitation des populations des pays du tiers monde et des salariés en France? A ce jeu là, il n'y a pas de limite. On peut toujours rêver, au nom du profit et de la rentabilité financière, de faire de la France la Malaisie ou Taiwan.

N'est-ce pas parce que l'objectif immédiat des entreprises françaises et multinationales est la rentabilité à court terme que les délocalisations sont si nombreuses, même si, par ailleurs, elles engendrent des contradictions chez ceux-là mêmes qui les mettent en œuvre?

Les exonérations des cotisations patronales sont une nouvelle attaque contre la protection sociale.

Alors que la sécurité sociale est avant tout malade du chômage, les mesures que vous mettez en œuvre contribuent à son démantèlement. Gardons toujours à l'esprit que 100 000 emplois supprimés équivalent à 7 milliards de francs de moins pour les caisses de la sécurité sociale.

En fiscalisant les allocations familiales, vous répondez aux vœux du patronat, qui n'aspire qu'à se dégager du financement de la branche « famille ». Le transfert des entreprises au budget de l'Etat de 150 milliards de francs entraînerait une lourde charge pour les familles sans que le niveau actuel des prestations familiales soit garanti.

Alors que les salariés sont à l'origine des richesses créées, ce ne serait que justice qu'elles soient utilisées pour financer les besoins sociaux. De plus, ce serait, sur le plan économique, d'une efficacité incontestable: augmenter les dépenses d'équipement et de services, c'est développer l'emploi, accroître le pouvoir d'achat, c'est développer la consommation.

Le deuxième volet de ce projet de loi constitue une réorganisation complète du temps de travail.

Il s'agit bien d'une nouvelle organisation, annualisant la durée du travail, dans les limites maximales fixées par le code du travail, soit dix heures par jour et quarante-huit heures par semaine.

L'annualisation de la durée de travail, c'est la remise en cause de tous les repères, y compris du salaire; c'est l'adaptation des salariés au marché, c'est le flux-tendu appliqué aux effectifs. Le point de départ du processus de production n'est pas l'homme, mais les équipements et les produits fabriqués.

L'utilisation du repos compensateur comme moyen de paiement des heures supplémentaires effacera la notion même d'heures supplémentaires. C'est la remise en cause des congés payés. C'est une organisation différente pour chaque salarié, en fonction non pas de ses besoins mais de ceux de l'entreprise. C'est, pour les salariés, une organisation du temps tributaire de l'entreprise, faisant peser une contrainte inadmissible sur la liberté d'organiser sa vie.

La prise en charge partielle des allocations versées aux salariés dont l'activité est réduite est, sous une autre forme, la mise en œuvre de l'allocation compensatrice que vous aviez été contraint d'abandonner avant l'été. Le travail à temps partiel est présenté comme une alternative aux licenciements, en s'inscrivant dans une logique de partage du nombre d'emplois existants.

Depuis le vote de la loi relative au travail à temps partiel intervenu en décembre 1992, contre laquelle nous avons été, nous, députés communistes, les seuls à voter, combien d'emplois ont-ils été créés?

Les mesures que vous proposez prolongeront la durée du chômage partiel, mais n'empêcheront en aucun cas les licenciements. Sur quelles bases seront alors indemnisés les salariés après avoir travaillé un nombre d'heures restreint?

L'annualisation du travail à temps partiel avec l'extension des limites horaires pour lesquelles l'employeur pourra bénéficier des exonérations de charges, les aides accordées pour la transformation d'un emploi à temps plein en emploi à temps partiel, désorganiseront complètement la vie des salariés.

Les dérogations possibles, tant pour le délai de prévenance que pour le travail hors des périodes prévues, remettront en cause toute vie sociale et familiale.

A ces dispositions s'ajoute l'élargissement du travail du dimanche et du travail en continu: c'est la déréglementation totale!

La désorganisation du temps de travail sera complétée par une déstructuration de l'emploi.

En effet, de multiples dispositions aboutiront à casser les repères du monde du travail.

La mise en place du ticket service, même si elle apparaît comme une simplification administrative, remet en cause la notion même de contrat de travail: il n'y aura pas de contrat à l'embauche, pas d'indemnités lors de sa rupture, pas de statut pour le salarié, qui ne pourra pas se référer à une convention collective. Avec le paiement par un ticket, c'est la notion même de salaire qui est en cause. C'est la négation de la force de travail.

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. N'importe quoi!

M. Alain Bocquet. Les chômeurs devront se contenter de ces petits boulots de quelques heures, attendant d'être choisis: c'est la forme moderne du marché aux esclaves, le libre-service pour les employeurs (*murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*); l'homme devient une marchandise de libre-service.

M. Christian Dupuy. C'est tout en nuances!

M. Denis Jacquot, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. C'est délirant!

M. Pierre Pascallon. Ce qui est excessif est insignifiant!

Mme Muguette Jacquaint. Vous savez bien que c'est vrai, messieurs!

Mme Janine Jambu. La vérité vous fait mal!

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie!

M. Alain Bocquet. Les aides accordées aux salariés pour créer une entreprise ne contribuent pas au développement de l'activité. Ce seront des travailleurs, exclus des droits et garanties accordés aux salariés, dont l'exploitation sera renforcée par la pression qu'ils subiront de l'entreprise mère. C'est la remise en cause de la collectivité de travail sans aucun effet positif pour l'emploi: 50 p. 100 des entreprises nouvellement créées ont fait faillite dans les douze mois suivant leur création, 80 p. 100 dans les trois ans. Il y a eu, par exemple, 54 000 faillites en 1992.

Après avoir fermé les services de son entreprise, l'employeur aura la possibilité de sous-traiter les activités dans le cadre de plans sociaux pour lesquels il aura bénéficié d'aides de l'Etat.

Les groupements d'employeurs seront facilités ; ils permettront la concentration des services sur plusieurs entreprises, avec comme conséquence des suppressions d'emplois. C'est la version moderne du salarié corvéable à merci. Les salariés ont raison de considérer qu'il s'agit d'un recul d'au moins un demi-siècle !

L'extension des contrats emploi-solidarité déstructure également la politique de l'emploi et des salaires. Ces contrats dénaturent les emplois publics, qui, parce qu'ils requièrent une qualification, remplissent une fonction que ne peuvent tenir des salariés non formés.

Le service public, dont la logique est de répondre aux besoins de la population, pourrait au contraire être un levier pour promouvoir d'autres orientations. Le développement des contrats emploi-solidarité, en remettant en cause les statuts de la fonction publique, la formation des agents, la référence à un salaire minimum, s'attaque à l'esprit même du service public. Celui-ci, participant à l'originalité française, est un obstacle à la logique de rentabilité choisie par le Gouvernement.

La fixation de la durée des exonérations en fonction de la durée des contrats aura comme conséquence la généralisation des contrats à durée déterminée, qui tendent à devenir la norme. La référence ne sera plus le contrat à durée indéterminée, mais un contrat pour douze, dix-huit ou vingt-quatre mois, voire trente-six mois, en fonction des exonérations accordées aux employeurs.

Quel effet sur l'emploi a eu la multiplication de ces emplois précaires si ce n'est une pression accrue sur les salariés, victimes du chômage et acceptant n'importe quel petit boulot pour survivre ?

L'ensemble de ces dispositions institutionnalise la précarité à l'ensemble des entreprises. C'est la déréglementation à l'échelle du pays tout entier.

La référence au salaire comme paiement du travail effectué est remise en cause par l'annualisation du temps de travail, par le non-paiement des heures supplémentaires. Il n'y a plus de correspondance entre le travail fourni et le salaire payé.

L'objectif affiché par la commission Mitréoli est bien d'aboutir à une baisse des salaires, le SMIC ne devant plus être la référence du salaire minimum.

M. Perigot ne souhaitait-il pas, lors de son audition par la commission des affaires sociales, « que soit posé le problème de l'annualisation du SMIC, car la prise en compte sur l'année de tous les éléments de la rémunération apporterait davantage de flexibilité ».

L'amélioration des conditions de vie des salariés n'est pas à l'ordre du jour, seule compte la rentabilité immédiate et la surexploitation renforcée des salariés !

La vie de famille sera bouleversée avec l'élargissement du travail en continu, de nuit, du dimanche, avec l'alternance de périodes de travail surchargées et d'autres où l'activité sera quasiment inexistante.

Il n'y aura plus aucune limite : sous prétexte d'être situées dans une zone touristique, les banques pourront être ouvertes le dimanche, contournant par là même l'hostilité des employés. Les grands magasins, sous le prétexte fallacieux de répondre à la demande des consommateurs - alors que leur pouvoir d'achat est particulièrement en baisse, - resteront ouverts en soirée.

Comment les salariés pourront-ils faire face à l'éducation des enfants dans de bonnes conditions ? Quelles relations familiales pourront-ils développer ? Quelles en seront les conséquences sur les jeunes qui, déjà, sont

confrontés aux difficultés et à l'absence de perspectives, à un âge où, pourtant, ils devraient faire des projets d'avenir ?

C'est, en définitive, à une vie morcelée, à une vie en miettes que vous contraindrez les générations futures avec la mise en œuvre de ce projet de loi. Triste perspective, en réalité ! Nous ne pouvons évidemment accepter cela, accepter que soient remis en cause les droits et l'ensemble des repères, alors qu'au contraire chacun aspire à mener une vie plus épanouie, où il pourra participer pleinement à la vie sociale.

En ce qui concerne les droits dans l'entreprise, vos projets tendent, à l'inverse, à limiter l'intervention des salariés.

L'ensemble des dispositions relatives aux représentants des personnels, sous prétexte d'alléger les contraintes des PME-PMI, masque en fait la volonté d'amoindrir les moyens qu'ont les salariés de se défendre, y compris dans les grandes sociétés et les grands groupes.

La fusion des délégués du personnel et des représentants au comité d'entreprise aboutira à faire disparaître 15 000 comités d'entreprise, à réduire le nombre des élus et des heures de délégation ainsi que le nombre des réunions.

La non-prise en compte dans les effectifs de l'entreprise des bénéficiaires des contrats emploi-solidarité, des salariés sous contrat ou titulaires d'emplois consolidés, des salariés à temps partiel, permettra à de nombreux employeurs de priver les salariés des institutions représentatives de défense de leurs droits.

Les groupements d'employeurs rendront possible l'augmentation camouflée des seuils d'effectifs.

La limitation des informations données par l'employeur réduira encore plus l'intervention des salariés dans l'entreprise sur les questions de l'emploi, de la situation et de l'activité au plan économique, financier, technique, commercial, sur les salaires et les qualifications, sur les contrats à durée déterminée, selon les vœux des chefs d'entreprise. Elle témoigne de la volonté de votre gouvernement d'empêcher toute contestation de ses choix et de ceux du CNPF.

A l'heure où tout appelle à davantage de démocratie, à une plus grande intervention des citoyens, l'adoption de ces mesures constituerait un recul sans précédent. Une remise en cause des droits que, au fil des années, les salariés avaient conquis par de grands mouvements sociaux, notamment en 1936, en 1945 - à la Libération -, en mai-juin 1968 et en 1981.

Le dispositif prévu en matière de formation professionnelle et d'apprentissage est un élément central de ce projet de loi. C'est, de toute évidence, une question essentielle. En effet, à l'heure où le progrès des sciences et des techniques connaît des avancées considérables, il est indispensable de développer une véritable formation professionnelle. Les mutations, en cours et à venir, exigent des hommes et des femmes sans cesse plus qualifiés et responsables. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un système de formation initiale et permanente, qui donne à chacun les moyens de s'approprier le prodigieux essor des connaissances. Or votre projet de loi se situe dans un contexte où la notion même de plein emploi est révolue.

Dans ces conditions, qu'attendre alors de mesures dont M. Perigot dit qu'elles doivent « mettre en place des filières de formation performantes adaptées aux besoins réels des entreprises » ? Quels besoins ? Ceux définis par les plans sociaux, la disparition totale de filières indus-

trielles, la désertification de régions sinistrées ? Ceux définis par la suppression de 20 000 emplois dans le secteur public ?

Quel est l'objectif de ce projet de loi, si ce n'est de confier la formation professionnelle à ceux qui sont responsables des licenciements dans les entreprises françaises ?

Sous couvert de régionalisation, de quoi s'agit-il ?

D'abord, d'accroître considérablement les compétences des régions en leur transférant la responsabilité des programmes de formation destinés aux jeunes et relevant jusque-là de la compétence nationale. Il est expressément prévu que, à l'issue d'une période de cinq ans, la région a compétence pour l'ensemble de la formation professionnelle continue en faveur des jeunes de moins de vingt-six ans.

Nous ne saurions qu'approuver une réelle décentralisation si celle-ci visait à répondre au plus près des besoins des jeunes par une authentique formation qualifiante, à favoriser les coopérations entre les communes, les régions et les entreprises, fondées sur une insertion durable dans un véritable emploi.

Mais ce n'est pas de cela dont il est question dans votre projet. Ce qui est envisagé, c'est une refonte totale du système de formation qui, tel qu'il est aujourd'hui et malgré les dysfonctionnements, constitue un obstacle aux objectifs du grand patronat. En fait, il s'agit d'un remodelage du système existant pour qu'il réponde encore mieux aux vœux de ce dernier et pour qu'il devienne un rouage essentiel de la société inégalitaire qui se met en place.

Le transfert de compétences aux régions a l'immense avantage, sous prétexte de rapprocher les instances de décision des usagers, de détourner les demandes vers les élus locaux. Les transferts de charges qui en découleront seront financés par les collectivités territoriales, donc encore une fois par les contribuables et donc par des impôts nouveaux.

Le deuxième point de ce volet sur la formation est le développement de l'apprentissage. Alors que le service public d'éducation manque de moyens, des aides seront encore accordées aux entreprises pour promouvoir l'apprentissage. Lorsque l'on sait que l'apprenti n'est plus un jeune scolarisé, mais le signataire d'un contrat de travail, et lorsque l'on connaît l'exploitation éhontée des jeunes apprentis, je ne peux que dénoncer l'accueil dès l'âge de quatorze ans dans les classes préparatoires à l'apprentissage. Cette disposition va à l'encontre des droits de l'enfant, reconnus par la charte de l'ONU et que la France a signée.

En revanche, elle s'inscrit tout à fait dans le cadre d'un projet de directive européenne qui prévoyait le travail des enfants dès l'âge de treize ans. A ce sujet, je voudrais vous demander, monsieur le ministre du travail, quelle position les représentants de la France défendront à Bruxelles.

S'agit-il de développer les qualifications lorsque les entreprises n'auront qu'une procédure déclarative à suivre, sans aucun agrément préalable, pour pouvoir accueillir des apprentis ?

Le troisième point de ce chapitre sur la formation est l'insertion professionnelle des jeunes, par la création d'un nouveau contrat : le contrat d'insertion professionnelle. Ce contrat à durée déterminée ouvre droit, bien sûr, à de nouvelles exonérations. Ses titulaires seront payés en pourcentage du SMIC, variable s'ils suivent une formation pour laquelle aucune garantie n'est demandée aux entreprises. C'est, là encore, une nouvelle possibilité offerte aux employeurs d'embaucher des jeunes sans

aucun engagement de formation ni de contrat à durée indéterminée, possibilité qui remet en cause le droit des jeunes à être payés au SMIC.

L'amendement du Gouvernement encourageant les employeurs à embaucher des jeunes diplômés pour un contrat maximal d'un an réjouit le patronat, qui bénéficiera ainsi d'une main-d'œuvre qualifiée et à bon marché.

On le voit bien, l'objectif de ce projet de loi n'est pas d'assurer une véritable formation qualifiante et une insertion durable dans l'emploi ; c'est un moyen pour le patronat de mettre en place les formations dont il a besoin, en préparant les jeunes, y compris sur le plan idéologique, à accepter cette vie en miertes dont je parlais tout à l'heure.

La régionalisation se fait aussi dans le cadre de l'Europe de Maastricht.

Ce n'est pas en opposant intérêts locaux, régionaux et nationaux que les jeunes verront leurs aspirations mieux prises en compte.

Une véritable décentralisation supposerait qu'à chaque échelon chacun puisse faire entendre sa voix, que de nouveaux droits permettent l'intervention directe des intéressés dans leur entreprise, dans leur localité et à tous les niveaux des institutions du pays.

Or ce n'est pas cette voie que vous avez choisie ; au contraire, vous imposez aux collectivités locales un véritable carcan dans lequel elles devront financer des mesures pour lesquelles elles n'ont aucun pouvoir de décision.

Alors qu'une réelle décentralisation, s'appuyant sur une vraie concertation avec l'ensemble des partenaires, permettrait de répondre au plus près des besoins de la population, il s'agit là, au contraire, d'intégrer les régions dans les schémas européens prévus par le traité de Maastricht : aménager les bassins d'emplois, les services publics, le territoire pour faciliter les échanges entre les régions européennes, non pour développer les coopérations mutuellement avantageuses, mais pour rendre encore plus aisée la circulation des marchandises et des capitaux.

De la même façon que sont mis en concurrence les salariés, les régions le seront entre elles.

Les décisions seront prises au niveau régional, avec la volonté d'empêcher que les populations, avec leurs élus, ne puissent les contester et se faire entendre pour que leurs aspirations soient prises en compte.

L'originalité française, avec ses 36 000 communes, et donc ses 36 000 pôles de résistance et d'exigence, doit laisser la place aux décideurs qui, au niveau de l'Europe, ont réfléchi à une meilleure utilisation des richesses, pour satisfaire non les besoins sociaux mais une rentabilité accrue du capital financier.

Cette orientation se retrouve au titre IV de ce projet de loi qui, intitulé « Coordination, simplification et évaluation », structure la régionalisation de l'ANPE et de l'AFPA. S'il s'agissait, avec la mise en place d'un guichet unique en direction des jeunes, de simplifier les procédures, de prendre des dispositions capables de les aider à s'insérer véritablement dans le monde du travail, nous ne pourrions qu'approuver ces mesures. Mais ne s'agit-il pas plutôt de renforcer l'échelon régional, d'aller vers la fusion des personnels de l'ANPE, de l'AFPA et de l'UNEDIC sous la tutelle du préfet de région ? Que deviendront alors ces institutions de service public ? Que deviendront les personnels ? Ont-ils été consultés ?

Votre volonté de structuration régionale passe outre l'intérêt des personnels comme celui des usagers. Ainsi se met en place un objectif qui, de la régionalisation de l'en-

seignement supérieur aux schémas régionaux de la réforme hospitalière en passant par l'aménagement du territoire, tente de remodeler en profondeur le paysage de notre pays.

Mais les Français ont la capacité d'intervenir sur ce qui les concerne. Deux sondages récents, l'un réalisé par BVA pour RTL et le journal *Le Monde*; l'autre par la SOFRES pour le compte du *Figaro* et Europe 1, montrent qu'une majorité - respectivement 56 p. 100 et 54 p. 100 - voterait contre le traité de Maastricht aujourd'hui.

En faisant leur expérience, ils considèrent que les choix que vous prônez sont néfastes pour eux comme pour le pays.

C'est également ce que dénoncent aujourd'hui, je l'ai rappelé, les milliers de salariés dans l'action qui, à l'appel de leurs syndicats, se sont mobilisés et vont continuer de le faire contre votre loi néfaste.

Existe-t-il d'autres solutions ?

On voudrait nous faire croire que toutes les solutions auraient été essayées, qu'il n'y aurait pas d'autre issue que de fermer des entreprises, de mettre des terres en jachère ou de supprimer des emplois. La cause en serait la modernisation, le progrès technologique. Mais a-t-on vraiment essayé autre chose que la recherche du profit capitaliste maximal ?

A-t-on eu recours à d'autres solutions, comme l'utilisation de l'argent pour l'emploi ?

C'est une tout autre logique qu'il faudrait suivre, celle qui pose en préalable la satisfaction des besoins humains, le mieux-vivre, l'épanouissement individuel.

Le monde capitaliste, confronté à ses propres contradictions, veut les résoudre sur le dos des salariés, des retraités, des familles, des chômeurs, en leur faisant payer la note, afin de maintenir des taux de profit élevés.

Les mesures contenues dans ce projet de loi, en étant en conformité avec celles adoptées depuis six mois, pénalisent les revenus du travail et protègent ceux du capital et des placements financiers.

La politique de rigueur budgétaire, sociale et salariale, étrangle les ménages pendant que les avantages fiscaux sont accordés avec largesse au patronat : remboursement de la TVA, exonération progressive des cotisations familiales.

Les entreprises reçoivent 45 milliards de francs au titre de la TVA; vont-elles les utiliser pour l'emploi? Ne sont-elles pas plutôt incitées à acheter des actions de sociétés que l'on privatise, en soustrayant ainsi des secteurs clés de l'industrie et de la finance française aux décisions nationales ?

Il est possible de mobiliser réellement l'argent du pays, y compris les profits des entreprises, en faveur de l'emploi. L'obstacle majeur aujourd'hui, c'est l'hémorragie de capitaux vers les marchés financiers. Il existe un garrot pour la stopper ou tout au moins pour la réduire sensiblement : il faut instituer une taxe sur les mouvements de capitaux spéculatifs et, à l'inverse, accorder des crédits bon marché pour tout investissement réellement créateur d'emplois. Ce n'est pas une utopie, mais un objectif de lutte. Spéculer ou investir, il faut choisir !

Il est possible aussi de donner un nouvel essor au progrès social. Et, pour cela, commençons par dire non aux licenciements. La loi du 27 janvier 1993, adoptée à l'initiative de notre groupe, le permet en contraignant au minimum l'entreprise à un reclassement.

Mais il est possible, comme le propose Marc Blondel, au nom de Force ouvrière, de geler les licenciements dans le secteur public. Dans les conseils d'administration où le Gouvernement est majoritaire, vous avez les moyens de faire cesser les plans de licenciements. La loi permet de stopper les plans patronaux de licenciements; elle doit être appliquée.

L'Etat a versé 235 milliards de francs en 1992, prétendument pour l'emploi, et ce sans aucun contrôle. À l'initiative des députés communistes, avaient été créées des commissions départementales chargées de contrôler l'utilisation réelle de ces crédits. Or ce projet de loi, qui, par son titre IV, supprime ces commissions, est révélateur de votre volonté d'empêcher les élus et les représentants des salariés d'être informés du montant des aides accordées à l'entreprise ainsi que de l'usage qui en est fait.

Au cas où les aides attribuées ne seraient pas utilisées pour la création d'emplois stables, pour l'investissement productif, pour l'usage ayant justifié leur attribution, elles devraient être suspendues.

Il est indispensable, pour être efficace en matière d'emploi, d'exiger des entreprises des contreparties dans le domaine de la formation et des créations d'emplois. Il est nécessaire qu'en cas de licenciements ces aides soient supprimées.

Il faut également taxer la spéculation et l'exportation des capitaux.

Au moins 40 p. 100 des 1 224 milliards de profits réalisés par les entreprises en 1992 ont alimenté les placements financiers, avec les conséquences que l'on connaît sur le chômage.

Ce monstrueux gaspillage doit cesser. Il faut réorienter complètement l'utilisation de cet argent. Nous proposons de taxer la spéculation et l'exportation de capitaux, ce qui permettrait d'encourager l'investissement créateur d'emplois.

En effet, alors que les salariés produisent eux-mêmes par leur travail les richesses de notre pays, ils se voient complètement écartés de leur gestion et n'en tirent pas les fruits qu'ils seraient en droit d'attendre.

J'ai montré tout à l'heure la nécessité d'augmenter le pouvoir d'achat, ce qui contribuerait à stimuler la consommation et donc la création d'emplois. C'est possible.

De 1982 à 1990, les richesses produites en France se sont accrues de 1 192 milliards de francs. Sur cette somme, 55 milliards seulement sont revenus aux dépenses de salaires.

La part des salaires dans le PIB est passée de 34,5 p. 100 en 1984 à 31,2 p. 100 en 1992.

Les multiples dispositifs d'insertion proposés et mis en œuvre par les gouvernements successifs depuis quinze ans ont favorisé, en multipliant les exonérations de charges sociales patronales, la baisse du coût du travail avec, comme seul objectif, la rentabilité financière.

Sur 700 000 jeunes sortis de l'école par an, 300 000 ne trouvent pas d'emploi au bout d'une année.

Nous proposons que, en concertation avec les intéressés, tout emploi au titre des 600 000 contrats emploi-solidarité actuellement recensés puisse être transformé en emploi stable, soit par une embauche immédiate, si le salarié a les qualifications requises, soit par une formation précédant l'embauche, si ce n'est pas le cas.

Il est également possible d'ouvrir l'embauche avec un statut de salarié aux jeunes non qualifiés ou faiblement qualifiés dans les établissements publics situés dans

chaque ville : postes, hôpitaux, entreprises et filiales de groupes nationalisées, EDF-GDF, services administratifs et sociaux, etc.

Par ailleurs, les salariés aspirent à travailler autrement, avec plus de promotion, d'initiative, plus de droit à la formation, à l'information et à l'intervention, et à avoir plus de temps disponible, y compris pour participer à des activités sociales. Bref, à ne pas simplement partager le travail, mais à le changer, à partager les responsabilités, à s'insérer dans l'emploi et dans la vie sociale.

Nous proposons d'utiliser une partie des crédits prévus pour le surarmement afin de financer et de réformer le système éducatif, d'élever le taux de la contribution des employeurs à la formation initiale et continue...

M. Germain Gengenwin. Elle n'est même pas utilisée !

M. Alain Bocquet. ... en la modulant en fonction des politiques d'emploi et de formation des entreprises.

Des coopérations nouvelles doivent s'établir entre les établissements scolaires et les entreprises pour ouvrir et développer des sections d'enseignement professionnel qui répondent aux besoins économiques et sociaux. Elles nécessitent la participation de tous les acteurs concernés, notamment les enseignants et les salariés.

Il faut aussi améliorer les conditions de travail et diminuer le temps de travail.

La forte productivité relevée dans notre pays prouve une aggravation des conditions de travail.

La durée légale du travail n'a diminué que d'une heure en un demi-siècle, mais la moitié des ouvriers fait toujours plus de quarante heures par semaine et les cadres davantage encore.

Pourtant, le temps nécessaire à la construction d'une automobile a été divisé par deux en dix ans. Ne serait-il pas raisonnable de libérer du temps pour la formation, du temps nécessaire à la préparation de chacune et chacun aux mutations de notre époque ? Ne pourrait-on répondre à l'aspiration des gens à disposer de davantage de temps libre ?

Les progrès de la technologie doivent être mis au service de l'homme, et non au service de la recherche effrénée de gains de productivité du travail, écrasant l'emploi pour accroître les profits. Dans cette conception nouvelle, le progrès technologique ouvrirait des possibilités de réduction du temps de travail hebdomadaire, pour aller vers les trente-cinq heures sans diminution de salaire. Ce temps dégagé offrirait des opportunités de créations d'emplois utiles. Selon une étude préparatoire au XI^e Plan, l'application des trente-sept heures hebdomadaires libérerait déjà 500 000 à 600 000 emplois.

Le principe de l'interdiction du travail de nuit des femmes doit être réaffirmé, les compensations et les protections des salariés dans les domaines où il est indispensable doivent être relevées.

Doivent être également réaffirmés l'interdiction du travail des enfants et le repos dominical, qui doit rester la règle.

Il faut par ailleurs développer et humaniser les services publics.

Les privatisations engagées sont d'une extrême gravité pour l'avenir économique et social de notre pays.

Ce dont la population de notre pays a besoin, c'est au contraire de services publics de qualité, indispensables à notre bien-être.

Il est nécessaire d'humaniser les services en créant des emplois utiles dans les services publics, comme la SNCF, la RATP, les PTT, les hôpitaux, les établissements scolaires, les maisons de retraite, en développant l'aide à domicile pour les personnes âgées.

Il faut aussi développer les productions françaises.

Les mesures prises et la recherche immédiate de la rentabilité incitent les entreprises, principalement les plus grandes, à délocaliser leurs productions.

Il est nécessaire de mettre en place des mesures dissuasives contre les délocalisations : taxation des produits réimportés, clause de sauvegarde. C'est d'ailleurs l'avis d'une majorité de Français qui pensent qu'il faudrait prendre des mesures pour limiter les délocalisations, quitte à restreindre la liberté du commerce.

M. Bernard Murat. Tout à fait !

M. Alain Bocquet. La France doit agir dans les instances communautaires, à la fois pour l'établissement de quotas et pour la fixation de droits de douane dissuadant le recours au dumping social.

M. Bernard Murat et M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Alain Bocquet. La France devrait œuvrer à la mise sur pied d'une organisation commerciale visant, au-delà des zones géographiques, à assurer des échanges équitables basés sur la création d'emplois qualifiés, et le développement autonome de toutes les nations, au profit des peuples. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.)

Par ailleurs, les plans d'aménagement du territoire doivent faire l'objet d'une grande concertation avec les populations et doivent permettre le maintien d'activités, notamment des services publics, dans les zones rurales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En conclusion... (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre) je n'ai pas été trop long, mes chers collègues, et je n'ai pas utilisé mes deux heures de temps de parole !

En conclusion, je dirai que répondre aux besoins de la population, c'est produire davantage de biens matériels, c'est créer et développer de nouveaux services, c'est développer la formation. Au-delà de la satisfaction légitime des aspirations, au-delà de la justice sociale, cette orientation nécessite des emplois nouveaux.

Alors qu'en 1945, au sortir de la guerre, la création de la sécurité sociale a contribué au relèvement de la France, cinquante ans plus tard, alors que les richesses produites se sont considérablement accrues, nous ne pourrions plus assurer, selon vous, un niveau de protection au moins équivalent !

La question des salaires, comme celle de la protection sociale, ne doit pas être posée seulement en termes de coût, elle doit l'être aussi en termes d'efficacité sociale.

Ce n'est pas cette orientation que vous avez choisie, monsieur le ministre. Malgré vos affirmations, vous vous inscrivez dans la perspective d'une diminution de l'emploi.

M. Xavier de Roux. Non !

M. Alain Bocquet. M. Balladur avait pourtant écrit, avant les élections, dans son *Dictionnaire de la réforme* : « On ne trompe pas longtemps un peuple qui veut des résultats. » Gardez-vous de vérifier à vos dépens ce qui

risque de devenir une prédiction si vous appliquez ce que M. Bernard Murat, un député-patron, indiquait ce week-end lors des journées parlementaires du RPR : « Pour nous, l'emploi est une retombée, pas un objectif. Notre préoccupation, c'est la productivité, pas la solidarité. » (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Denis Jacquat, rapporteur. Parlez-nous un peu de Tapie !

M. Alain Bocquet. Et M. Chirac d'enchaîner dans la même logique : « L'emploi industriel ne peut que diminuer dans l'avenir, dans les bureaux aussi ».

M. Michel Péricard, président de la commission. Si vous citez, faites-le complètement !

M. Alain Bocquet. Si elles paraissent brutales, ces affirmations ont néanmoins le mérite de la franchise. Elles marquent la différence fondamentale entre vos conceptions et les nôtres. Nous, députés communistes, voulons être, dans cette assemblée, les porte-parole de tous ceux qui aspirent à autre chose qu'à la mal-vie, qui veulent une vie digne, riche, épanouissante, et nous plaçons l'homme au centre de toutes nos préoccupations politiques.

Nous continuerons d'être à leurs côtés pour exiger que d'autres choix soient faits, à l'opposé de ceux qui favorisent toujours plus l'argent au détriment des hommes.

C'est cela que les manifestants, nombreux, sont venus dire aujourd'hui aux abords de cet hémicycle. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Xavier de Roux. Nous ne les avons pas vus !

M. Michel Péricard, président de la commission. Ils étaient aussi nombreux que les électeurs communistes !

M. Alain Bocquet. Nous sommes solidaires de leurs luttes, tout comme nous l'avons été depuis le début de ce mois dans tous les départements de France.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que je vous demande de voter la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur Bocquet, j'ai eu l'impression que, pour l'essentiel, vous nous infligiez un discours à remonter le temps et j'ai eu le sentiment que vous vous trompiez d'époque.

M. Eric Raoult. C'était Jurassic Park !

Mme Muguette Jacquaint. C'est vous qui vous trompez d'époque !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Nous ne sommes plus au temps de Germinal ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le monde change,...

M. Jean-Claude Lefort. Mais pas vous !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... et il vous échappe.

M. Paul Mercieca. Trois millions de chômeurs !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je vous parle de dialogue social et vous me répondez machine de guerre.

M. Henri Emmanuelli. Régression sociale !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Si le Gouvernement a l'obsession de combattre le chômage, c'est peut-être parce qu'il a autant de cœur que vous pour partager les difficultés des familles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Muguette Jacquaint. Allez le dire aux chômeurs !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Michel Péricard, président de la commission. La commission n'a pas examiné la question préalable, mais je suis sûr qu'elle ne l'aurait pas adoptée, monsieur le président. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Jean-Paul Fuchs, pour cinq minutes.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je suis étonné, je suis surpris que l'on puisse opposer la question préalable à propos d'un texte sur l'emploi.

M. Paul Mercieca. Mais ce texte est mauvais !

M. Jean-Paul Fuchs. Je ne vous ferai pas l'injure, mes chers collègues, de penser que c'est pour bénéficier de deux heures supplémentaires de temps de parole que vous avez défendu cette motion de procédure.

M. Jean-Paul Lefort. Oh !

M. Jean-Paul Fuchs. Je ne comprends pas que vous ayez déposé plus d'une centaine d'amendements et que, maintenant, vous demandiez au Parlement de ne pas discuter de l'emploi, que vous refusiez de présenter votre conception de la lutte contre ce fléau, ce cancer, cette absurdité qui détruit les hommes, les familles, l'espoir de notre société.

Et cela d'autant plus que lorsque vous avez été au pouvoir, lorsque vous avez soutenu ceux qui y étaient, vous n'avez obtenu que des résultats très médiocres. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Alors, acceptez au moins de discuter d'un texte qui présente des pistes nouvelles et qui propose des avancées. Celles-ci ont été expliquées au cours de la journée. Il s'agit de favoriser la flexibilité et d'amorcer le partage du travail, d'aider à la création et au maintien des emplois de confier aux régions la responsabilité des programmes de formation destinés aux jeunes de moins de vingt-six ans et de favoriser le développement de l'apprentissage, de simplifier, de favoriser le dialogue social, de redonner des responsabilités accrues aux partenaires sociaux.

Chacun des cinquante-deux articles a de l'intérêt, chacun propose des initiatives, ouvre des perspectives, mérite la discussion.

Cela ne nous empêche pas de nous poser des questions et de faire des propositions. On retrouve dans ce plan le souci de faire de la création d'emplois la seule priorité nationale pendant cinq ans, de voir mobiliser la créativité, l'énergie de chaque citoyen, de chaque entreprise publique et privée, l'exigence d'une plus grande solidarité dans cette guerre qui est l'affaire de chacun et de tous.

Certains d'entre nous auraient souhaité que le projet de loi mette l'accent sur les emplois de service : familiaux, et associatifs. D'autres auraient souhaité débudgétiser

totalement les allocations familiales avec, en contrepartie, des contrats d'apprentissage. D'autres auraient souhaité des mesures plus fortes pour valoriser la filière de l'apprentissage, véritable filière « diplômante » et responsabilisante.

Mme Muguette Jacquaint. Ce sont des souhaits non réalisés !

M. Jean-Paul Fuchs. D'autres encore auraient voulu une nouvelle organisation du travail en rapprochant l'ANPE, l'UNEDIC et l'AFPA dans des agences régionales pour l'emploi.

M. Jean-Claude Lefort. On dirait que vous défendez une question préalable !

M. Jean-Paul Fuchs. Certains auraient souhaité une plus grande solidarité, avec un développement du partage du travail, ou des mesures pour s'opposer à des délocalisations souvent abusives. Mais c'est en discutant le texte que pourront être évoquées, développées, amendées, adoptées de nombreuses propositions. Le Premier ministre et le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ont affirmé être ouverts à la discussion et à l'examen de toute proposition.

Mme Muguette Jacquaint. Vous défendez une motion de renvoi en commission ?

M. Jean-Paul Fuchs. Les commissions ont adopté plus de cent amendements, dont certains du groupe socialiste. Je suis donc certain que tous nos collègues voudront continuer le débat en séance publique afin d'examiner, d'approfondir, d'enrichir ou même de critiquer le texte. Le Gouvernement a fait des propositions concernant la lutte contre le chômage. Nous nous devons de les examiner et c'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demande de rejeter la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans la suite des explications de vote, la parole est à M. Christian Dupuy.

M. Christian Dupuy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ferai tout d'abord, une petite mise au point, à la demande de mon collègue Bernard Murat, qui a été mis en cause par M. Bocquet.

M. Jean-Claude Lefort. Les faits personnels sont évoqués en fin de séance !

M. le président. M. Dupuy dit ce qu'il veut à la tribune.

Poursuivez, mon cher collègue.

M. Christian Dupuy. Les services de renseignement de M. Bocquet ou de son parti ne sont pas très au point, car M. Murat, lors des journées parlementaires du RPR, n'a pas tenu les propos qui lui ont été prêtés. Il a simplement dit que, dans une société libérale, l'entreprise a pour but de créer des richesses qui génèrent des emplois, ce qui n'a pas la même signification. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Hubert Falco. Les communistes ne comprennent rien !

M. Michel Péricard, président de la commission. Ils n'ont en tout cas jamais prêté attention à l'authenticité de leurs citations !

M. Christian Dupuy. La situation de l'emploi en France n'a jamais été aussi grave : plus de 3 250 000 personnes sont touchées par ce fléau qu'est le chômage. Celui-ci n'épargne plus personne. Qui ne connaît parmi ses proches un demandeur d'emploi ?

M. Guy Hermier. Eh oui !

M. Christian Dupuy. Il n'est que temps de réagir. Le Gouvernement nous propose aujourd'hui, après de trop longues années d'inertie ou de remèdes en trompe-l'œil, des solutions adaptées aux dures réalités.

M. Guy Hermier. Avec des chômeurs en plus !

M. Christian Dupuy. Il fait preuve d'imagination et d'audace. C'est ce que les Français attendaient et il est de notre devoir de répondre à leurs espérances.

L'emploi est notre priorité pour la France. Il doit être la priorité de tous. Vous avez, mes chers collègues, l'occasion de relever ce défi. Certes, les mesures proposées ne constituent pas le remède miracle : il n'existe pas de voie facile pour enrayer la douloureuse progression des files d'attente devant les guichets de l'ANPE ! Cette simple constatation permet de relativiser la portée des critiques de ceux qui prônent des solutions qui ont abouti à la faillite des pays qui les avaient adoptées. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. René Carpentier. Toujours le même refrain !

M. Christian Dupuy. Tout cela est pourtant vrai, messieurs !

M. René Carpentier. Allez voir ce qui se passe en Pologne !

M. Paul Mercieca. Vous faites dans la facilité, monsieur Dupuy !

M. Christian Dupuy. La simple constatation dont je parlais à l'instant permet, disais-je, de relativiser la portée des critiques de ceux qui prônent des solutions qui ont abouti à la faillite des pays qui les avaient adoptées et de ceux qui, ayant eu la charge des affaires de la France deux fois cinq ans au cours des douze dernières années, ont attendu d'être dans l'opposition pour découvrir qu'ils détenaient la véritable solution ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Le projet que nous propose le Gouvernement est à la fois ambitieux et raisonnable : ambitieux car il s'inscrit dans une perspective de cinq ans ; raisonnable car il contient des solutions concrètes. Ambitieux, parce que l'attente de nos concitoyens est grande ; raisonnable, parce qu'ils ne croient plus aux panacées et qu'ils savent que les réponses au chômage exigent des mesures sérieuses et une réflexion pragmatique. Or c'est bien ce que propose le projet de loi.

Ce projet est bon parce qu'il fait face à la multiplicité et à la complexité des problèmes. A l'enchevêtrement des administrations, il oppose un guichet unique, gage d'efficacité et source de sécurité pour le demandeur d'emploi. Contre le désintérêt marqué à l'égard de l'apprentissage, il rend à cette voie son attrait, sa respectabilité et son efficacité.

M. Eric Raoult. Très juste !

M. Christian Dupuy. Au malaise social, trop courant dans nos entreprises, il substitue un dialogue permanent, élément essentiel de la participation.

M. François Asensi. Sans les syndicats !

M. Christian Dupuy. Contre les fraudes, qui pénalisent tant l'Etat que les citoyens, il propose des mesures simples et simplificatrices, comme le « ticket-service ».

Pour stimuler l'emploi, il apporte des solutions immédiates : aide à l'embauche du premier et des deuxième et troisième salariés, exonération des charges, aménagement du temps de travail.

Afin de redonner espoir aux jeunes, il lie résolument formation et réalités du monde professionnel, grâce à une régionalisation qui favorise l'adaptation des formations aux besoins réels par bassin d'emplois.

Inspiré par la constante préoccupation d'exclure l'exclusion, ce texte favorise au mieux l'insertion des jeunes des niveaux de formation les moins élevés, grâce aux contrats d'insertion professionnelle, assez souples pour répondre aux besoins diversifiés des entreprises et offrir donc à ces jeunes une situation honorable.

Le projet de loi, ainsi que le ministre du travail l'a dit, tout comme le Premier ministre, est perfectible. C'est notre rôle de parlementaires de faire des propositions. Nous aurons à examiner un certain nombre d'amendements, dont plusieurs permettront de compléter les mesures contenues dans le texte gouvernemental.

Il ne faut pas différer plus longtemps la réponse que les hommes et les femmes de notre pays attendent de nous. La lutte contre le chômage a suscité trop d'illusions perdues chez nos concitoyens. Offrir un emploi à chaque Français, tel doit être notre grand dessein. Ce sont les premiers pas dans cette direction que nous allons accomplir aujourd'hui.

M. Henri Emmanuelli. Oh ! la la !

M. Christian Dupuy. Il ne s'agit plus de mettre au goût du jour des formules surannées. Allons de l'avant ! Ce n'est que par l'innovation que nous vaincrons la fatalité du chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Il n'y a pas d'autres demandes d'explications de vote.

Sur la question préalable, je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

Il sera ouvert dans cinq minutes.

Je vais maintenant mettre aux voix par scrutin public la question préalable.

Je vous rappelle que vous devez impérativement être à votre place au moment où je prononcerai la clôture du scrutin : seuls seront enregistrés les votes émis à ce moment précis.

Je vous demande de maintenir, pendant le vote, votre clef tournée jusqu'à la butée et, en même temps, d'appuyer sur le plot correspondant au sens de votre vote, et ce sans interruption entre l'ouverture et la clôture du scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Le scrutin est clos. (*Rires sur plusieurs bancs.*)

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	234
Nombre de suffrages exprimés	233
Majorité absolue	117
Pour l'adoption	58
Contre	175

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ceux qui auraient raté la manœuvre, comme le président Millon, sont priés de se présenter à la présidence pour une rectification de vote. (*Sourires.*)

Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean Ueberschlag.

M. Jean Ueberschlag. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout le monde attend beaucoup de la loi quinquennale sur l'emploi, et pour cause : jamais le chômage n'a été si important qu'aujourd'hui et, chaque mois, il y a davantage de chômeurs, davantage de préretraités et davantage de laissés-pour-compte !

M. Denis Jacquat, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. C'est vrai !

M. Jean Ueberschlag. Il y a quelque chose de profondément choquant que ceux-là mêmes qui ont conduit notre pays à l'état de délabrement que l'on connaît veuillent nous donner des leçons !

Les motions de procédure sont, certes, un excellent moyen de retarder les débats, mais elles ne permettent pas de dire n'importe quoi ! (*Murmures.*)

M. René Carpentier. Vos amis ne veulent pas vous écouter : ils s'en vont !

M. Jean Ueberschlag. Le Gouvernement doit faire face aujourd'hui à une situation bien plus grave que prévu. Dès le mois de juin, des mesures d'urgence ont été proposées au Parlement, qui les a votées. Elles commencent à porter leurs fruits, mais cela ne suffit pas et nous l'avons dit. Après la médecine d'urgence, nous sommes arrivés au moment de passer au traitement de fond. C'est l'objet même du plan quinquennal que vous nous proposez, monsieur le ministre, et que nous approuvons.

Nous approuvons ce texte parce qu'il va dans la bonne direction, qu'il sort enfin des sentiers battus, qu'il est courageux et qu'il s'attaque aux causes en même temps qu'aux effets du chômage.

Tout en sachant que la solution miracle n'existe pas, le Gouvernement relève le défi qui consiste à montrer qu'une autre politique est possible. Mais pour cela, il a fallu écarter les vieilles lunes, abandonner les idées reçues, se rendre à l'évidence que l'emploi ne se décrète pas, que c'est l'entreprise et elle seule qui peut créer des emplois. Encore faut-il le lui permettre, et elle ne le peut que si son carnet de commandes se remplit : pas de clients, pas de travail !

Votre plan, monsieur le ministre, s'inspire largement de ce postulat. Il lance des réformes de structures qui permettront d'assumer le redressement durable de l'économie française, d'abord par l'encouragement à la création d'emplois et par l'accès à l'emploi.

Plus nos entreprises seront compétitives, plus elles seront à même de créer des emplois. Mais, pour cela, il faut diminuer le coût du travail et diminuer les charges trop élevées, qui sont un handicap à l'embauche. C'est ce que vous faites. Il faut également simplifier les dispositifs existants et les rationaliser, et vos propositions vont dans ce sens.

Vous vous attaquez aussi avec courage à une amélioration de l'organisation même du travail, tant en ce qui concerne sa durée que son aménagement.

Mais c'est sur le troisième titre du projet de loi, celui qui est consacré à la formation et à l'insertion professionnelles, que je voudrais m'attarder. En ce domaine aussi, monsieur le ministre, vous n'avez pas peur d'innover, et très largement.

Les statistiques du chômage nous ont toujours montré que c'étaient toujours les jeunes les moins formés qui étaient les plus exposés au chômage. Or, depuis quelque temps, force est de constater que les jeunes diplômés en sont victimes à leur tour. Nous n'en déduirons pas un peu hâtivement que la formation n'est plus une réponse essentielle au plein emploi, mais plutôt que le moment est venu d'adapter cette formation afin de faire en sorte que les jeunes soient vraiment formés aux vrais besoins de l'entreprise et du marché. Il faut donc tout faire pour rendre plus efficaces les dispositifs de la formation professionnelle. Pour cela, il faut la rapprocher du terrain, c'est-à-dire la région, l'entreprise.

Le projet de loi nous propose enfin cette décentralisation car, comme le souligne fort justement M. Christian Cambon dans son excellent rapport, l'espace régional constitue en définitive le meilleur échelon de concertation entre les services de l'Etat, les conseils régionaux et les partenaires socio-économiques pour parvenir à une simplification et à un décloisonnement du système. C'est en effet au niveau régional que l'on peut le mieux orienter la formation professionnelle vers l'emploi et non plus seulement vers les diplômés. Pour cela, les entreprises et les branches professionnelles doivent être des partenaires privilégiés. Elles ne doivent pas être absentes lors de l'élaboration des plans régionaux de développement de la formation professionnelle et les contrats d'objectifs prévus, monsieur le ministre, gagneront à être signés en amont et non plus en aval de l'élaboration du plan régional de développement de la formation professionnelle.

L'insertion professionnelle, ambition prioritaire du projet de loi, ne sera réussie que si l'on a le courage de revoir entièrement le système actuel d'orientation et d'information. En effet, c'est souvent avec l'orientation que le bât blesse.

De combien d'échecs une mauvaise orientation n'est-elle pas rendue responsable? Véritable labyrinthe ou course d'obstacles, elle est souvent perçue comme une procédure de sélection. En réalité, le système scolaire a peu à peu transformé l'orientation en sanction, les élèves n'étant jugés qu'en fonction de critères de performances scolaires.

Pratiquement donc, l'orientation est devenue une procédure dont le but est de trier progressivement les élèves capables d'arriver jusqu'au baccalauréat et d'accéder à l'enseignement supérieur. Les autres élèves, obligés de quitter en cours de route ces filières dites « nobles » à la suite de difficultés scolaires, considèrent alors tout simplement l'orientation comme une fatalité, voire une injustice.

Que faut-il faire alors ?

D'abord, il convient de mettre en œuvre l'orientation beaucoup plus tôt qu'actuellement. Mieux encore : il faut promouvoir une nouvelle matière dans toutes les classes du collège, de la sixième à la troisième. C'est l'éducation des choix qui permettra à tous les jeunes d'élaborer pour eux-mêmes une véritable stratégie d'orientation éducative et professionnelle, prenant en compte leurs talents, leurs goûts et la mesure des réalités économiques.

Cette éducation des choix doit être considérée comme une véritable matière à part entière. Elle exige la participation, autour des professeurs, des professionnels de proximité, des associations de parents d'élèves et implique un pilotage par une personne faisant fonction d'animateur du dispositif interne au collège.

Mais, pour que cette orientation soit pleinement efficace, pour que l'éducation des choix puisse répondre aux attentes, il faut faire table rase de tous les tabous et des poncifs concernant les filières de formation. L'apprentissage, et tout ce que l'on a pu en dire, en est la plus éclatante illustration : longtemps méprisé, on commence enfin à en déceler les extraordinaires vertus. Cela n'a pas été sans mal. Cela n'a pas été sans le prix d'une petite révolution culturelle. Là aussi, monsieur le ministre, vous allez dans la bonne direction, et c'est tant mieux.

Ne vous laissez pas arrêter par les combats d'arrière-garde de ceux qui se sont si souvent trompés !

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Jean Ueberschlag. Modernisez, professionnalisez cet enseignement ! Donnez-lui les moyens nécessaires, libérez-le des entraves structurelles et sociales qui sont les siennes, et vous verrez les résultats !

Vous savez que les entreprises ne demandent qu'à vous suivre, qu'elles sont prêtes elles aussi à s'engager davantage, même sur le plan financier...

M. Henri Emmanuelli. Tiens donc !

M. Jean Ueberschlag. ... à condition que l'on simplifie les procédures, qu'on les rationalise, mais aussi que l'on conserve une certaine souplesse aux circuits de financement, afin de permettre, à travers une fongibilité nécessaire, d'affecter mieux, près du terrain, en faveur de l'apprentissage, une partie des fonds issus de l'alternance.

La discussion reste ouverte quant au nombre des filières de formation. Je ne crois pas que la filière unique soit souhaitable. Je me demande d'ailleurs si elle est possible. Que deviendrait en définitive l'apprentissage s'il était banalisé dans un système unique, alors que partout l'on est d'accord pour en faire ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, à savoir une voie d'élite ?

Le nature, les objectifs et la logique d'harmonisation nous font préférer la mise en place de trois filières complémentaires de formation, toutes trois en alternance, donc sous contrats de travail.

Il s'agit, premièrement, d'une formation initiale débouchant sur un diplôme, avec une première expérience professionnelle : c'est le contrat d'apprentissage, idéal à généraliser.

Il s'agit, deuxièmement, d'une formation qualifiante : c'est la formation professionnelle continue, et non pas initiale, dont la vocation est de permettre à ceux qui la suivent - jeunes ou plus âgés - d'acquérir la compétence et la qualification professionnelle correspondant aux besoins des entreprises.

Troisièmement, il s'agit d'une formation d'insertion dont la vocation est de permettre l'insertion dans le monde du travail de jeunes rencontrant des difficultés. Cette filière relève aussi de la solidarité.

Ainsi, le champ des formations professionnelles est parfaitement balisé, et l'éducation nationale n'est en rien dépouillée de ses missions, en particulier la validation des acquis et la gestion du personnel. Le reste est affaire de volonté, de courage et de bon sens.

Le bon sens voudrait aussi que l'on rassemble enfin ce qui est aujourd'hui éparé. Vous vous y employez, monsieur le ministre, puisque votre projet préconise un resser-

rement du dispositif public d'intervention à tous les niveaux - national, régional et local - afin de mieux coordonner l'action des grands établissements de service public de l'emploi et de la formation.

Il faut constituer, et vous l'avez compris, un grand guichet unique regroupant, à l'instar de l'*Arbeitsamt* allemand, tout ce qui est fait par l'ANPE, les ASSEDEC, l'AFPA, les missions locales, les PAIO, les carrefours-jeunes, les CIO, etc. Il permettrait la création d'un grand office national de l'emploi et de la formation, interministériel peut-être, ou placé sous la responsabilité directe du Premier ministre, mais déconcentré au plan régional et à gestion tripartite - Etat, régions, professions et syndicats.

Intégrant les orienteurs appelés à intervenir durant et après la scolarité, cet office aurait pour mission l'orientation professionnelle, la promotion des formations, le placement de la main-d'œuvre, le placement des salariés et demandeurs d'emploi dans les différents stages, l'octroi et le maintien des prestations, la création d'emplois, le développement des bilans de compétence, la promotion de l'éducation des choix qui restent confiés aux chefs d'établissement de l'éducation nationale et enfin la mobilisation des médias pour la promotion de son action, notamment par l'intermédiaire de la télévision éducative mise en place récemment.

Ce sont là des dispositions que j'avais déjà suggérées en 1987 - comme le temps passe ! - lors de l'adoption du projet de loi sur l'apprentissage présenté par Philippe Séguin, texte dont on commence seulement à mesurer toute la modernité.

D'ailleurs, n'est-ce pas vous, monsieur le président de l'Assemblée nationale, qui avez dit récemment : « Ce qui frappe actuellement, c'est la dispersion des moyens et des services, dispersion qui interdit une action systématique et rationnelle : ANPE, UNEDIC, délégation à l'emploi, délégation à la formation professionnelle, se dispersent avec une remarquable perte d'efficacité aboutissant à une véritable balkanisation des moyens mis au service des politiques de l'emploi. » ? Votre projet, monsieur le ministre, constitue un grand pas dans la bonne direction.

M. Jean-Louis Idiart. Ah bon ?

M. Jean Ueberschlag. Il est ambitieux et a le mérite de tirer enfin les leçons des erreurs du passé. La concertation a constamment présidé à son élaboration, et nous vous en savons gré. Enfin, le bon sens prend le pas sur l'idéologie.

M. Jean-Louis Idiart. C'est original.

M. Jean Ueberschlag. Aussi je voudrais vous rassurer en vous réitérant notre entier soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour être tout à fait franc, je ne suis pas tout à fait certain que ce projet de loi laissera une grande trace dans l'histoire de notre pays.

M. Michel Péricard, président de la commission. Comment cela ?

M. Jean-Pierre Delalande. C'est le sens de l'histoire !

M. Henri Emmanuelli. Ce texte laissera un mauvais souvenir !

M. Michel Destot. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'imagination, la réflexion innovante et finalement l'ambition n'en sont pas les caractéristiques les plus mar-

quantes. C'est dommage, et c'est grave, compte tenu de la situation dramatique de nombre de compatriotes privés d'emploi et en grande partie progressivement marginalisés. Plusieurs intervenants en ont déjà parlé. Je n'y reviens pas.

Un plan de plus, diront certains, un plan pour rien, de nouvelles illusions. Est-ce raisonnable, monsieur le ministre ? N'est-ce pas jouer avec la détresse de certains de nos compatriotes ?

M. Pierre Mazeaud. Pas ça !

M. Michel Destot. A cet égard, je ne vous cache pas que j'ai été un peu heurté d'entendre, il y a quinze jours, l'annonce de plans de licenciements concernant plus de 13 000 personnes dans le secteur public et nationalisé.

M. Henri Emmanuelli. Il faut le dire.

M. Michel Péricard, président de la commission. Cela ne s'était jamais fait ?

M. Michel Destot. Il a fallu quarante-huit heures à M. le Premier ministre pour s'apercevoir que ce n'était pas bien...

M. Pierre Mazeaud. Et vous ? Il vous a fallu cinq ans !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Dix ans, douze ans !

M. Michel Destot. ... alors que de tels plans, vous le savez bien, ne peuvent se faire sans l'accord préalable des autorités de tutelle, c'est-à-dire du Gouvernement. Qu'en penser ? Manque de vigilance ? Hypocrisie ? Je vous laisse juger.

M. Michel Péricard, président de la commission. Amnésie !

M. Michel Destot. En tout cas, monsieur le ministre, votre projet est, pour nous, inacceptable.

Dangereux ou propre à engendrer l'illusion sur le plan social, il est inefficace sur le plan économique.

D'autres que moi, en particulier Michel Berson, aborderont le problème sous l'angle social. Dans le peu de temps qui m'est imparti, je me bornerai à expliquer pourquoi ce projet me paraît économiquement inefficace, sous l'angle de la création d'emplois.

D'abord, il ne contrecarre nullement cette idée qu'il n'y a rien d'autre à faire que d'attendre la reprise mondiale. Ses auteurs s'abandonnent au libéralisme économique le plus classique, alors que nous pouvons observer, en dehors de tout esprit de polémique doctrinale ou idéologique, que des secteurs entiers de notre planète, des continents comme l'Asie du Sud-Est ou l'Amérique du Sud connaissent des taux de croissance sans précédent.

Ensuite, il n'intègre pas la dimension européenne du problème. Or peut-on espérer pousser les feux sans chercher à se servir du levier européen ?

Enfin il ne dessine aucune politique industrielle, ni agricole, d'ailleurs, se contentant d'aborder la question sous le simple angle financier et fiscal, et on peut s'étonner que certaines voix s'élèvent des bancs de cette Assemblée pour demander plus d'intervention de l'Etat alors qu'elles prônent par ailleurs une politique libérale.

Or notre pays a encore un effort considérable à produire. Songeons que le poids de l'industrie dans l'économie nationale est de 40,7 p. 100 au Japon, de 39,8 p. 100 en Allemagne et seulement de 29,7 p. 100 en France. Globalement, l'Europe souffre d'un déficit comparable à celui des puissances américaines et japonaises. De ce fait, les demi-mesures, les politiques molles qui se contentent de jouer par la bande en n'intervenant que sur l'environnement du secteur industriel ne sont pas susceptibles de relever les défis internationaux.

Que propose votre plan, monsieur Giraud ? Où s'exprime la volonté d'investissements publics aussi massifs et concentrés que possible sur les secteurs les plus structurants, les plus créateurs d'emplois ? Nulle part ! En tout cas, je ne l'ai pas trouvé.

Votre plan me paraît également inefficace car il ne reprend pas en compte des idées qui avaient pourtant fait leur chemin. Je pense par exemple aux nouveaux métiers, aux emplois de proximité - certains en ont parlé - ou aux emplois liés à la défense de l'environnement : activités de dépollution, éco-industries, traitement de l'eau, de l'air, des rejets atmosphériques, traitement et gestion des déchets ; voilà un gisement de dizaines de milliers d'emplois en France et à l'étranger pour notre industrie et nos services. Mais encore faut-il soutenir cette action par une aide à la recherche, par une formation appropriée et par une incitation publique aux investissements. Tout cela, c'est-à-dire la logique d'une telle politique économique, est absent de votre plan.

Enfin, celui-ci me paraît inefficace parce qu'il ne constitue pas un réel soutien aux PME-PMI, pourtant les plus fertiles, les plus créatrices d'emplois. Or, au moment où vous vous lancez dans la privatisation des banques, il est permis de douter du soutien que ces entreprises peuvent réellement attendre des banques. Dans toutes nos circonscriptions, nous sommes interpellés par nombre de chefs d'entreprise qui nous demandent de jouer les intermédiaires auprès des circuits bancaires. Que proposez-vous pour décider les banques à investir plus massivement dans les PME-PMI qui continuent de manquer cruellement de fonds propres ?

Au fond, je crois qu'il faudrait retirer le mot « emploi » de l'intitulé de votre projet de loi, tant cet objectif semble avoir été oublié par vous.

On attendait un débat de société qui redéfinisse la place du travail, qui relie l'égalité des chances à la question de l'emploi. Vous nous servez une sorte de « DMOS », ballotté au gré des critiques de vos propres amis, et qui risque d'aboutir à une politique au rabais, en laissant dériver vers la marginalité des secteurs entiers de notre société. On attendait l'affirmation d'une politique économique, industrielle, agricole, de services qui soit ambitieuse et susceptible de créer des emplois. Vous nous opposez une logique financière et fiscale discutable.

Dans ces conditions, vous le comprendrez, monsieur le ministre, il nous est difficile de vous soutenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Périscard, président de la commission. Tant mieux, c'est rassurant !

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. La lutte contre le chômage est la priorité numéro un du Gouvernement, ainsi que le démontre l'ensemble des démarches entreprises dans ce sens depuis le mois d'avril.

En effet, après le plan d'urgence adopté lors de la session de printemps, qui contenait les deux objectifs essentiels que sont l'allègement du coût du travail et la promotion des formations en alternance, nous est maintenant soumis un projet quinquennal d'action structurelle en faveur de l'emploi.

Avant d'en venir au détail de ce texte, je voudrais rappeler les efforts entrepris par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 1994 pour relancer la consommation des ménages et agir sur l'impôt sur

le revenu, ainsi que les mesures qu'il a décidées en faveur des entreprises, comme la suppression du décalage d'un mois de la TVA.

Ce plan quinquennal s'inscrit dans le fil de ces efforts et constitue l'un des éléments déterminants en faveur du redressement de la France.

D'autres réformes de structure sont également envisagées, notamment en ce qui concerne un autre sujet de préoccupation de nos concitoyens, l'avenir des régimes de protection sociale. Ce sujet crucial doit être mis en parallèle avec la loi quinquennale, dans la mesure où la détérioration de l'emploi menace directement les régimes sociaux. En effet, sur les 350 milliards que représente actuellement le coût du chômage, le manque à gagner pour l'URSSAF s'élève à 200 milliards et l'indemnisation des demandeurs d'emploi à 150 milliards. Conscients de la fragilité du système, nous avons déjà entamé une réforme fondamentale en instituant le fonds de solidarité vieillesse. Ce fonds distingue entre les prestations qui continuent d'être financées par les cotisations et celles qui relèvent de la solidarité nationale.

J'en reviens au plan quinquennal. Il a pour objectif la création d'emplois et des aides à l'accès à l'emploi, l'assouplissement de l'organisation du travail, la décentralisation de la formation professionnelle et l'insertion des jeunes, ainsi que la déconcentration du service public de l'emploi.

Faute de temps, je limiterai mon propos aux titres I^{er} et III, et plus particulièrement à ce qui a trait à l'allègement des charges, à l'amélioration de notre système de formation de façon à le rendre plus efficace pour une meilleure insertion des jeunes.

La baisse des charges sociales concerne surtout les emplois peu qualifiés. Deux types de mesures sont prévues :

Premièrement, la poursuite du processus de fiscalisation des cotisations d'allocations familiales, amorcé dans le cadre du plan d'urgence. C'est à mon sens l'un des aspects les plus positifs du texte, dans la mesure où le niveau des prélèvements sociaux est l'un des plus grands obstacles structurels à l'emploi. Mais sur le plan des modalités, je serai plus réservé. D'abord, on peut regretter l'effet de seuil qui freinera l'embauche. Ensuite, le calcul des cotisations sera plus complexe. Le fait que tous les salariés ne soient pas soumis aux mêmes charges ne manquera pas de handicaper les PME, les plus susceptibles de créer des emplois. Sur ce point, je suis favorable à l'amendement du rapporteur qui vise à supprimer le seuil d'exonération partielle et à exonérer totalement les rémunérations allant jusqu'à une fois et demie le SMIC.

S'agissant de l'exclusion de ce dispositif, des travailleurs indépendants, je vous rappelle que vous avez accepté de revoir cette question lors de la séance du Sénat du 5 juillet dernier. Peut-être pourrez-vous nous donner des informations.

Le deuxième type de mesures a trait à la prorogation et à l'assouplissement de certains dispositifs d'exonération de charges sociales. C'est l'objectif de l'article 3 du texte.

Si je ne doute pas un seul instant que ces formules déboucheront sur des créations d'emplois, notamment dans les petites structures, le recours généralisé à ces dispositifs d'exonération me pose problème sur le plan des principes. Actuellement, il n'existe pas moins d'une bonne douzaine de ces formules en faveur des jeunes, des demandeurs d'emploi âgés, des handicapés, etc., qui rendent la législation de plus en plus complexe et donc de moins en moins accessible aux petites entreprises, seules susceptibles, je le répète, de créer des emplois.

Cette inflation des dispositifs d'exonération pose également un autre problème de fond, celui de la compensation des régimes sociaux. Cet aspect, qui a également été évoqué en commission, me semble primordial, à tel point que je vous ai déjà interrogé, monsieur le ministre, sur ce point par le biais d'une question écrite.

Vous m'avez très bien répondu dans le *Journal officiel* du 16 août pour expliquer le coût des exonérations et le coût des compensations. Ainsi, en 1992, la non-compensation représenterait 6 milliards de francs. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait clarifier cette situation ? Des mesures devraient être prises et assorties de garde-fous.

Je vais vous citer, monsieur le ministre, deux exemples qui n'ont pas plus de huit jours.

Premier exemple. Un homme de trente-cinq ans, qui relève de la COTOREP, est embauché par une entreprise dans le cadre d'un de ces dispositifs. L'entreprise, pendant dix-huit mois, touche 30 000 francs de l'Etat, plus 5 000 francs des ASSEDIC, et profite des exonérations de cotisations patronales. Mais les dix-huit mois sont à peine écoulés que cet homme reçoit sa lettre de licenciement ! (« Voilà ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Le deuxième exemple est celui d'un homme de trente et un an. Il répond parfaitement au profil demandé par l'entreprise. Malheureusement, il n'est demandeur d'emploi que depuis huit mois. L'entrepreneur ne peut pas profiter du contrat de retour à l'emploi, c'est-à-dire qu'il ne peut pas être exonéré de charges sociales s'il embauche cet homme. Là encore, nous approvisionnons littéralement les fichiers de l'ANPE. Oui, il faut, dans de tels cas, mettre des garde-fous et établir des garanties. Et je ne parle pas des abus qui sont commis au détriment des jeunes de moins de vingt-six ans qui sont utilisés un peu trop facilement comme une main-d'œuvre exonérée de charges sociales !

M. Henri Emmanuelli. Très juste !

M. Germain Gengenwin. Vous prenez des mesures pour un traitement spécifique du chômage des jeunes diplômés. Là est le véritable fléau qui engendre aujourd'hui la morosité dans notre société. Toutes les familles, et singulièrement les familles d'agriculteurs, d'ouvriers, sont concernées. Elles se sont sacrifiées, saignées pour que leurs enfants, leurs petits-enfants fassent des études, et elles ne comprennent pas que ces jeunes, aujourd'hui, ne trouvent pas d'emploi.

Il était donc nécessaire de prendre des mesures pour donner de l'espoir à ces jeunes diplômés qui restent parfois plus d'un an à la recherche d'un premier emploi. Pour ce public particulier, vous proposez de créer, par voie d'article additionnel, des contrats dits d'insertion professionnelle destinés aux jeunes de moins de vingt-six ans, du niveau bac ou bac + 2. Il s'agirait de contrats de travail d'un an au maximum assortis d'une rémunération comprise entre 7 000 et 8 000 francs et d'une exonération des charges sociales. Mais qu'advient-il de ces jeunes à l'issue du contrat ? Je crains que cette mesure ne fasse en réalité qu'aggraver la précarité de leur situation. C'est une idée généreuse, monsieur le ministre, comme beaucoup d'autres, mais il faut envisager quelles conséquences aura son application sur le terrain. J'ai bien peur que plus aucune entreprise ne veuille embaucher de jeune diplômé sans bénéficier de cette exonération des charges sociales, c'est-à-dire sans que le jeune soit passé par le fichier de l'ANPE. Autrement dit, l'ANPE deviendrait le premier débouché de la formation.

Le titre III a d'abord pour objet une meilleure adéquation de la formation aux besoins des entreprises par le biais d'une décentralisation concertée et progressive de la

formation professionnelle des jeunes de moins de vingt-six ans. C'est un autre défi pour l'emploi auquel les régions souscrivent totalement. Celles-ci ayant déjà compétence en matière d'apprentissage, il est prévu un transfert de l'ensemble des autres formules destinées à ce public. Deux étapes sont envisagées : le transfert des formations qualifiantes dès 1994 et le transfert progressif des formations d'insertion. Ce double mouvement doit bien entendu s'accompagner du transfert des crédits correspondants, mais je reviendrai sur ses modalités lors de la discussion des articles.

Le titre III vise également à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par une meilleure information et une meilleure orientation, afin de rompre l'assimilation de l'enseignement professionnel à la voie de l'échec.

Enfin, malgré cette petite lumière rouge qui m'invite à la brièveté, vous me permettrez encore, monsieur le président, de dire deux mots sur la rénovation du vaste secteur de l'apprentissage.

Nous disons « oui » à l'ouverture de sections d'apprentissage dans les lycées professionnels. En Alsace, nous avons une excellente expérience en ce domaine puisque, sur vingt et un CFA, dix-huit se trouvent dans un LEP. Les régions sont favorables à cette mesure mais demandent que le ministère de l'éducation nationale relève du droit commun pour l'ouverture des sections d'apprentissage sous statut scolaire. Reste également à clarifier le statut des enseignants.

Quant au développement des classes préparatoires à l'apprentissage, quelques problèmes restent aussi en suspens. Il faut en particulier préciser le statut de ces jeunes. Seront-ils élèves ou apprentis, relèveront-ils du lycée professionnel ou du CFA, ce qui a aussi des répercussions financières ?

Monsieur le ministre, je vois trois freins au développement de l'apprentissage.

Le premier, c'est la famille. Si, trop souvent encore, les familles assimilent ce mode de formation à l'échec, c'est parce que nous ne les avons pas assez informés sur les possibilités offertes par la loi de 1987 qui permet aux apprentis d'accéder à des filières de niveau supérieur. Peut-on en vouloir aux parents de souhaiter pour leurs enfants une condition meilleure que celle dont ils ont eu à souffrir ?

Deuxième frein, l'éducation nationale qui, il faut le dire, est trop préoccupée de garder ses élèves dans ses filières et ses écoles et rechigne à les laisser partir vers des formations en entreprise.

Le troisième frein, c'est l'entreprise, l'artisanat lui-même. Sait-on que, deux ans après leur sortie de l'apprentissage, 50 p. 100 des jeunes n'exercent plus le métier qu'ils ont appris ? Bien sûr, ce phénomène s'explique par les aléas de la vie, mais il prouve néanmoins que le patron n'a pas su faire aimer à l'apprenti le métier qu'il était venu apprendre chez lui. Il faut en analyser les causes si l'on veut pouvoir y remédier.

En conclusion, monsieur le ministre, votre texte a le mérite d'aborder les vrais problèmes. Il traduit une réelle volonté de contenir au moins la dégradation de l'emploi. Le guichet unique sera un moyen de clarifier les procédures et j'y reviendrai dans la discussion des articles. Quant à la création d'emplois, elle ne pourra pas résulter seulement de mesures en faveur de la formation car elle dépend d'autres paramètres beaucoup plus difficilement maîtrisables, tant il est vrai que l'insuffisance de la formation n'est pas la seule cause de l'échec.

Cela étant, personne ne vous demande de faire des miracles et les détracteurs systématiques de votre politique devraient se remémorer l'héritage qu'ils nous ont légué. La situation actuelle exige de trouver des solidarités nouvelles tant au niveau des entreprises que des individus. Nous avons des responsabilités à assumer ; je souhaite que les entreprises assument aussi les leurs pour relever le défi de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Emile Zuccarelli.

M. Emile Zuccarelli. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'ai pas l'intention de me livrer en quelques minutes à l'analyse complète d'un texte qui se propose de remédier à la montée préoccupante du chômage et de l'exclusion, un chômage et une exclusion qui se nourrissent mutuellement avec un coût social et moral effrayant. Cet objectif est partagé sur tous les bancs de cette assemblée depuis longtemps, et personne ici n'échappera au reproche d'avoir, à un moment ou un autre, cédé à l'illusion qu'une médecine douce puisse donner des résultats décisifs. Erreur de pronostic, erreur de diagnostic aussi, sans doute.

On a ainsi incriminé, voilà vingt ans déjà, le choc pétrolier, et le pétrole est aujourd'hui moins cher qu'en 1972. On a invoqué les carences de formation entravant l'adaptation des OS, et le chômage frappe des jeunes à bac + 4 ou + 5. On a évoqué des creux conjoncturels dont le début ou la fin n'ont rien changé à l'affaire. On a mis en cause la concurrence internationale et notre compétitivité réputée insuffisante : la France est compétitive, ses coûts salariaux ne font pas problème et le chômage ne frappe-t-il pas également des pays que l'on nous donne volontiers en modèle ?

En réalité, nous sommes confrontés au double phénomène de la mondialisation de l'économie et, surtout, d'une mutation technologique à base d'informatique, d'électronique, de biotechnologies, qui a engendré de formidables gains de productivité dans l'industrie et dans l'agriculture. Aujourd'hui, on a besoin de deux fois, trois fois, dix fois moins d'heures pour fabriquer une auto ou un téléphone qu'il y a quelques années à peine. Alors il faut agir, certes, mais il faudra aussi tenir le temps que de nouveaux besoins soient ressentis, engendrant de nouveaux produits et services marchands et une demande soluble.

Tenir, c'est empêcher que, dans l'intervalle, le tissu social ne se désagrège, avec son cortège de drames et de coûts, et que la demande ne se rabougrisse.

Et j'en viens à la seule idée que je veux émettre ici : au moment où l'on s'effraie du coût social et moral du chômage, où l'on engage des trésors d'énergie pour insérer ou réinsérer des chômeurs - avec déjà quelques risques de dérapage bureaucratique qui pointent -, quelle absurdité qu'un licenciement collectif ! Quelle situation ubuesque que de voir arracher des personnes au tissu où elles sont déjà intégrées pour prétendre ensuite, à quels frais et avec quel taux d'échec, les réinsérer ailleurs !

L'entreprise est, avec la famille, le principal lieu d'insertion sociale. Si des réorientations de carrière, des conversions d'activité sont nécessaires, quel meilleur cadre que l'entreprise où l'on est pour qu'elles s'effectuent sans rupture ? Si des activités nouvelles doivent être recherchées, des transitions négociées, quel meilleur potentiel de créativité, d'imagination que celui de l'entreprise elle-même ? En d'autres termes, il faut contraindre les entreprises à mobiliser au maximum ces capacités d'adaptation.

J'entends par avance les protestations qu'un tel propos soulève ordinairement, et nous savons bien qu'il est des cas où la survie même de l'entreprise est en jeu de manière immédiate, des cas où le déficit de compétitivité est irréversible autrement, des cas donc où le recours au licenciement est inévitable.

Tel est le souci qui sous-tendait la suppression de l'autorisation préalable de licenciement au début de la précédente législature : éviter que la chirurgie, lorsqu'elle est nécessaire, n'intervienne trop tard, comme parfois le prêtre pour bénir le mourant. Mais le patronat avait alors laissé entendre que l'emploi en serait stimulé, puisque les décideurs d'embauches auraient la garantie de pouvoir ouvrir le parachute en cas d'urgence. Je crois pouvoir dire que la suite n'a pas confirmé ces perspectives et que s'est instaurée de fait une pratique de licenciement collectif de caractère tactique, d'ajustement en quelque sorte. L'esprit de la loi de 1988 a été ainsi largement dévoyé. Sans revenir forcément au *statu quo ante*, il est impératif de corriger le tir.

Les pratiques actuelles ne sont d'ailleurs pas dans notre culture. Les Etats-Unis, par exemple, en usent ainsi, mais ils ont secrété parallèlement tout un ensemble de comportements et de réflexes adaptés, une économie en dents de scie ; au total, un monde plus rude, qui a son efficacité mais qui n'est pas le nôtre.

Dans la République, il faut le dire hautement, la main-d'œuvre ne peut pas être une ressource ordinaire, un élément d'ajustement ordinaire des entreprises. Et dans la situation où nous nous trouvons, c'est à l'intérieur même de l'entreprise d'origine, en amont, que le chômage potentiel doit être traité dans toute la mesure du possible.

Pour me résumer, monsieur le ministre, mes chers collègues, et par référence encore au vocabulaire médical, je dirai : licenciements d'urgence, oui, hélas ! licenciements de confort, non ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est un dogme sur lequel nous devons nous arrêter dans ce débat : celui qui consiste à prôner la baisse du coût du travail comme solution au chômage qui frappe si durement notre pays. Des cadeaux accordés aux entreprises aux pressions exercées sur les salaires, notamment les plus bas, il est temps de s'interroger sur l'efficacité de telles mesures.

Faut-il récapituler ici l'ensemble des allègements dont ont bénéficié les entreprises ? Plan Exo-jeunes, baisse de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle, fiscalisation d'une partie croissante des cotisations patronales : la liste est longue tant les gouvernements sont allés avec zèle au devant des revendications du CNPF. Pour quel résultat ? Chacun doit le reconnaître aujourd'hui : le chômage et la précarité n'ont cessé de s'aggraver.

Mettre l'accent sur les prétendues charges qui pèsent sur l'emploi, c'est en fait désresponsabiliser le patronat vis-à-vis du chômage. A la page 23 du rapport de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Jacquat, n'a-t-il pas écrit : « La commission sociale du CNPF (rapport sur l'emploi, Assemblée permanente - 15 juin 1993) indique ainsi que le coût du travail français n'est pas excessif par rapport à celui de ses principaux concurrents européens. »

L'impôt sur les sociétés, par exemple, a été réduit de 50 à 33,3 p. 100 sans distinction entre bénéficiaires réinvestis et distribués, et l'investissement productif a chuté de plus de 8 p. 100, alors que les capacités d'autofinancement des entreprises ont rarement été si fortes.

Entre mai 1993 et décembre 1994, les entreprises bénéficieront, grâce au remboursement accéléré de la TVA, à la modification du calcul de la taxe professionnelle et aux exonérations de charges sur l'emploi, d'environ 75 milliards de francs d'allègement. Où ira tout cet argent ? Le projet de loi ne répond pas à cette question, et c'est pourtant de la réponse qu'on lui apporte que dépend l'efficacité des dispositifs proposés.

François Perigot s'exprimant sur Europe 1 nous a d'ailleurs prévenus : « Je n'accepterai pas que l'on dise si on baisse les cotisations familiales : est-ce que vous recruterez 400 000 personnes ? Il y a des domaines dans lesquels il ne faut pas d'engagements quantitatifs. »

Rien ni personne n'incitera les chefs d'entreprise à utiliser ces fonds pour développer l'investissement productif, la formation et l'emploi. Ces fonds seront une nouvelle fois mobilisés pour faire encore plus de productivité contre l'emploi ou pour des placements spéculatifs. Ce n'est pas engager un procès d'intention que de dire cela : il suffit de comparer les milliards accordés aux entreprises, qu'elles soient privées ou publiques comme Thomson et Renault, aux milliers d'emplois supprimés, pour d'ores et déjà savoir que le plan quinquennal pour l'emploi ne stoppera pas l'aggravation du chômage.

Le Gouvernement souhaite-t-il s'engager dans une course aux bas salaires avec les pays en voie de développement ? Ce serait entrer dans une spirale infernale. Dans cette course vers l'abîme, ni les peuples du tiers monde ni ceux des pays développés n'ont rien à gagner. Pendant que les peuples des pays en voie de développement sont surexploités, en France les salariés sont contraints au chômage.

A ce propos, il est temps aussi de revenir sur certaines idées reçues. Le Gouvernement conteste-t-il le rapport du CERC présenté à la presse le 25 juin dernier, qui indique que le coût de la main d'œuvre en RFA est supérieur de 25 p. 100 à celui de la France, l'écart avec les pays du Benelux étant de 5 à 10 p. 100 ?

Selon l'OCDE, en 1992, dans le secteur privé, les coûts unitaires de main-d'œuvre n'ont progressé que de 1,6 p. 100 en France, loin derrière l'Allemagne - 4,7 p. 100 - et même derrière la moyenne des pays de l'OCDE, 2,8 p. 100.

En Europe occidentale, pour les dépenses salariales brutes horaires - c'est-à-dire les salaires plus les charges sociales - les statistiques d'Eurostat, l'organisme statistique de la CEE, montrent qu'en 1991 la France est au dixième rang sur douze par ordre décroissant !

La durée annuelle du travail est nettement plus élevée aux USA et au Japon qu'en France. De ce fait, malgré l'infériorité du coût horaire, le coût de la main-d'œuvre exprimé sur une base annuelle est comparable aux USA à celui de la France, et il serait au Japon supérieur de 5 à 10 p. 100 au niveau français.

Dans la plupart des pays, le coût horaire de la main-d'œuvre ouvrière est inférieur d'environ 15 à 20 p. 100 à celui de l'ensemble de la main-d'œuvre. Mais la France se distingue par un écart nettement plus accentué, d'environ 10 points. Pour la main-d'œuvre ouvrière, la France se rapproche donc des pays à faible coût.

Le rapport du CERC conclut que les pays où les coûts salariaux ont progressé le plus rapidement, comme le Japon et la RFA, sont également ceux qui, au cours des trente dernières années, ont dégagé de très forts excédents commerciaux. Voilà de quoi nourrir la discussion !

Et puis il y a le coût de la baisse des dépenses salariales. Faut-il rappeler que, dans le BTP, le coût direct et indirect des accidents du travail représente 20 000 emplois ou que le coût des malfaçons en représente 150 000 ? On nous parle toujours du coût du travail, mais parlons un peu du coût du capital !

En réalité, les bas salaires pèsent sur la croissance, donc sur l'emploi ; les régimes de protection sociale et l'indemnisation du chômage sont aussi frappés. Des salaires en moins, ce sont des cotisations et des rentrées fiscales en moins.

En même temps, ce projet de loi soi-disant sur l'emploi ne s'attaque pas aux délocalisations, pourtant responsables de la suppression de milliers d'emplois, 470 000 selon un récent rapport du Sénat, et qui est la conséquence directe de cette course aux coûts salariaux les moins élevés ! Selon le ministère de l'industrie, 84 p. 100 des emplois de l'industrie française - c'est-à-dire 2,7 millions - seraient théoriquement « délocalisables ». Le Gouvernement a-t-il décidé de s'attaquer à ces pratiques inacceptables ? Non, il propose tout simplement aux salariés français de s'aligner sur les conditions de travail et sur les revenus des pays les moins développés.

Il est enfin temps de revenir sur la politique dite de « désinflation compétitive » qui consiste à vouloir bâtir un franc fort - dont on a pu récemment mesurer la faiblesse - sur un chômage fort et des salaires faibles. Cette politique-là est vouée à l'échec.

La concurrence internationale, la compétitivité, les prétendues « lois indépassables du marché » ne peuvent justifier une politique qui s'acharne à baisser le coût du travail.

La France a la possibilité, et le devoir, de maîtriser la concurrence sauvage et de promouvoir de nouvelles coopérations - cette idée grandit dans le pays -, ce qui ne veut pas dire renforcer l'étatisme, le centralisme et le protectionnisme.

Les droits sociaux doivent être garantis et développés en France comme dans les conventions européennes et internationales.

Il faut opposer à la désinflation compétitive qui pousse à la diminution des dépenses salariales, sociales et publiques, une conception moderne de la compétitivité, c'est-à-dire fondée sur la promotion des capacités humaines. Chaque pas en avant franchi dans cette direction serait un coup porté à la guerre commerciale dans la mesure où celle-ci est avant tout fondée sur une surenchère à la pression sur les salaires.

Ce serait une prime à une véritable modernisation de l'économie : des salariés bénéficiant d'un emploi stable, qualifié et bien rémunéré, de protection et de droits étendus constitueraient un capital de créativité inestimable.

De même, les travailleurs, les populations et leurs élus doivent pouvoir obtenir la transparence sur l'utilisation des divers types de fonds généreusement octroyés aux entreprises, du point de vue de leur efficacité pour la production et pour l'emploi. La démocratie à l'entreprise et l'efficacité économique vont de pair ; dissocier les deux, c'est encourager de nouveaux gâchis et de futurs licenciements.

Faire reculer les dogmes pour faire avancer une autre politique au service de l'emploi, voilà quelle sera l'ambition des députés communistes tout au long de notre discussion sur ce projet de loi. Tel sera l'objectif de nos amendements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean de Gaulle.

M. Jean de Gaulle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis une vingtaine d'années, les politiques de lutte contre le chômage ont bénéficié de moyens croissants. Leurs dispositifs ont été perfectionnés et diversifiés. Des résultats positifs ont certes été obtenus. Et pourtant notre pays, en proie à une récession sans équivalent depuis la fin de la deuxième Guerre mondiale, connaît un niveau de chômage encore jamais atteint. La dramatique réalité des chiffres est très insuffisante pour traduire l'ampleur du mal qui ronge notre société et la menace qui pèse sur notre cohésion sociale.

Parce que le travail est aussi, et avant tout, facteur d'intégration sociale et culturelle, il permet à l'individu d'affirmer son identité. Parce qu'il est source de frustrations, de marginalité et d'exclusion, le chômage, de par son ampleur, porte en germe une explosion sociale redoutable. Aucune fatalité ne devrait cependant être invoquée dans l'analyse des mécanismes qui sont à l'origine du chômage. Pourtant, l'emploi ne se décrète pas. Il est d'abord le fait d'entités économiques qui tentent de satisfaire aux besoins de plus en plus spécialisés, exprimés par une multiplicité de consommateurs opérant sur un marché fluctuant, concurrentiel et mondialisé. Personne ne saurait nier cette réalité. Dès lors, il appartient à l'Etat de créer et, le cas échéant, de recréer les conditions propices au développement de ces entreprises et, donc, de l'emploi. Or, nous le savons bien, et sans méconnaître l'aspect conjoncturel du niveau actuel de l'emploi, les causes du chômage global dans notre pays sont, pour une part importante, de nature structurelle. Sans prétendre à l'exhaustivité, évoquons la rigidité du marché du travail, l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail ou encore la structure des coûts du travail. Le rapport de la commission présidée par M. Mattéoli est à cet égard riche d'enseignements.

Contrairement à ce que certains ont exprimé ici ou là, ne voulant y voir qu'un énième plan pour l'emploi, ce projet de loi quinquennale, qui comporte cinquante-deux articles et récapitule ainsi à lui seul plusieurs projets de loi, vise à lever les obstacles structurels à la création d'emplois dans notre pays, et ce dans un délai de cinq ans.

Oui, ce projet de loi quinquennale s'insère bien dans l'action de réforme du gouvernement d'Edouard Balladur, entreprise depuis mars 1993, et qui vise à assurer le redressement durable de l'économie française.

Certes, il semble susciter bien des critiques. Ne serait-ce pas la preuve que ce texte contient des mesures novatrices qui dérangent, dans une société qui se caractérise plutôt par un certain immobilisme et un certain conservatisme dans ses structures et ses habitudes, mais tout autant - davantage peut-être - dans ses mentalités ?

Au-delà du contenu même du texte, la démarche suivie par le Gouvernement mérite d'être soulignée, car le cadre retenu est bien celui d'une expression partenariale, au niveau tant de son élaboration que de sa future mise en œuvre.

L'autre aspect positif réside dans sa programmation pluriannuelle, qui répond à un besoin évident de lisibilité à moyen terme par les acteurs socio-économiques. Nul

doute qu'une telle démarche, empreinte de pragmatisme, s'inscrit dans une nouvelle dynamique à même de redonner espoir et ainsi de surmonter le pessimisme ambiant.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, compte tenu du peu de temps qui m'est imparti, je souhaite évoquer une spécificité, hélas ! bien française : le surchômage des jeunes, et dont le gouvernement d'Edouard Balladur a fort légitimement fait une priorité majeure dans sa lutte contre le chômage et l'exclusion.

Là encore, les chiffres redoutables en eux-mêmes sont loin de traduire l'ampleur de l'enjeu et le vécu quotidien d'un nombre croissant de jeunes à la recherche d'une identité sociale, confondue, hélas ! aujourd'hui trop souvent avec l'identité professionnelle et, pour tout dire, le plein-emploi. Ces jeunes chômeurs sont ainsi envahis - on peut aisément le comprendre - par un sentiment insidieux de désillusion, de frustration et d'inutilité. Deux fois plus important que le taux de chômage de la population active globale - 21,6 p. 100 contre 11,7 p. 100 - le taux de chômage des jeunes Français est aussi quatre fois plus élevé que celui des jeunes Allemands. Entre quinze et vingt-cinq ans, c'est donc plus d'un actif sur cinq et plus d'une active sur quatre qui sont au chômage.

Il convient par ailleurs d'observer que si les jeunes les moins qualifiés sont les premières victimes de cette dramatique situation, l'aggravation récente du chômage concerne à présent les plus diplômés. En mars 1993, près d'un bachelier sur dix contre un sur quinze un an auparavant et plus de 55 000 diplômés de l'enseignement supérieur se retrouvent aujourd'hui au chômage.

A vrai dire, le mal est plus profond et plus sournois que ce que les statistiques semblent révéler, le risque étant qu'un nombre croissant de jeunes soient gagnés peu à peu par une sorte d'apathie sociale, préfigurant plus largement et plus profondément cette anémie sociale, désintégratrice du tissu social que redoutait déjà fort justement le sociologue Emile Durkheim à la fin du siècle dernier.

Ne dramatisons pas mais sachons voir le danger. L'apathie, la désillusion et le désespoir des jeunes pourraient progressivement entraîner une démobilitation des énergies et des espoirs, indispensables à l'avenir de notre nation. Or nous savons bien que l'accès d'un jeune à l'emploi constitue la garantie première de son autonomie, de sa responsabilisation, de sa participation dans la société, bref, de sa citoyenneté.

Combattre le chômage des jeunes est donc une impérieuse nécessité. Certes, il est plus aisé de formuler une ambition que de la réaliser et personne ne peut se targuer de trouver une solution immédiate et permanente à l'emploi des jeunes. En l'occurrence, les différentes politiques mises en place depuis une vingtaine d'années pour dynamiser l'emploi des jeunes de seize à vingt-cinq ans n'ont obtenu qu'un succès fort mitigé, probablement en raison de leur caractère essentiellement conjoncturel. Aussi, faut-il souligner la pertinence des mesures proposées par le Gouvernement visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

La rénovation et l'extension de l'apprentissage, notamment en prévoyant un pré-apprentissage sous statut scolaire dès l'âge de quatorze ans, est un des éléments qui répond à cet objectif.

Trop longtemps associé à l'échec scolaire, l'apprentissage doit désormais s'imposer comme une voie de réussite conduisant à l'insertion professionnelle. Même si les comparaisons en matière de système éducatif doivent être appréciées en tenant compte des considérants socio-culturels, on rappellera que l'Allemagne compte 1,8 mil-

lion d'apprentis contre 217 000 pour notre pays et près d'un tiers de bacheliers allemands se dirigent vers l'apprentissage.

Dans le même esprit, est institué le contrat d'insertion professionnelle qui se substituera aux actuels contrats d'orientation et d'adaptation pour pallier leurs difficultés de mise en œuvre.

De même, la décentralisation concertée, partenariale et progressive de la formation professionnelle, le droit à l'expérience d'initiation professionnelle et enfin le guichet unique d'orientation répondent à la même préoccupation d'insertion professionnelle des jeunes et de simplification des dispositifs existants. Parce que la compétence recherchée par les employeurs sous-tend à la fois des savoirs, des savoir-faire et des comportements, le seul niveau de formation ne saurait coïncider avec le niveau de compétence requis. La formation en alternance, pour autant que soit revalorisée son image auprès du public concerné, tend à combler la lacune d'une formation insuffisamment orientée vers l'exercice d'un métier.

Enfin, diverses dispositions concernent le développement des contrats emploi-solidarité qui deviennent ainsi un outil d'insertion privilégié pour les publics les plus en difficulté. Ainsi, mes chers collègues, seront créées les conditions d'une adaptabilité progressive à un contexte évolutif.

Cependant, gardons-nous de toute démagogie, comme de toute vision réductrice de la réalité qui risquerait de multiplier les désillusions et les déceptions d'un corps social déjà largement fragilisé.

Mes chers collègues, les dispositifs proposés par le Gouvernement doivent être appréhendés au regard de la problématique du chômage des jeunes. Au cours des vingt dernières années, les processus d'insertion professionnelle des jeunes ont été soumis à un ensemble de chocs qui ont perturbé leur fonctionnement. Des changements dans les techniques et dans l'organisation du travail appellent de nouveaux types de qualification et de compétences qui ne correspondent pas toujours au contenu des filières actuelles de formation. De même, des aggravations successives du chômage ont aussi renforcé la sélectivité du marché du travail et accru les exigences des employeurs conduisant ainsi à des phénomènes d'exclusion des jeunes insuffisamment qualifiés ou à de longs parcours d'insertion avant l'accès à un emploi dit normal.

Cependant, si une élévation du niveau de la formation est un atout indéniable, force est de constater - et c'est là le premier paradoxe - qu'elle ouvre de moins en moins accès à un premier emploi.

Il faut bien admettre - la lecture des offres d'emploi en témoigne - que, dans la plupart des cas, les entreprises cherchent à recruter des personnes ayant, certes, une formation spécialisée, mais surtout un minimum d'expérience du métier qu'elles auront à exercer. L'expérience professionnelle demeure probablement le critère le plus discriminant dans les décisions d'embauche, d'où la pertinence du contrat d'insertion professionnelle qui facilite le passage entre vie scolaire ou universitaire et vie professionnelle par une immersion dans l'entreprise.

Mais la spécialité ainsi acquise - et c'est là le deuxième paradoxe - est d'une grande fragilité car, non seulement rien ne permet de garantir au jeune en formation qu'il trouvera avec certitude un emploi dans sa spécialité, mais il est clair que l'évolution des besoins et des biens produits condamne souvent la spécialisation acquise à devenir, à plus ou moins brève échéance, obsolète.

Ce faisant, la formation qualifiante doit être considérée comme un ticket d'entrée au marché du travail et ne saurait constituer une garantie de continuité de carrière. Certes, le propos est sévère, mais traduit, hélas ! une réalité.

Ce sont donc tout à la fois les rôles respectifs de l'entreprise et du système éducatif, le statut des jeunes en insertion, leurs conditions d'emploi et de rémunération, les modalités d'acquisition et de qualification, leur contenu et leur niveau qui sont à repenser et auxquels le projet de loi quinquennale apporte des réponses significatives et lance des pistes de réflexion.

Il me faut maintenant conclure.

Nous le savons tous, il n'y a pas de remède miracle. Mais ce projet de loi apporte incontestablement un certain nombre de réponses concrètes et appropriées aux causes structurelles du chômage et particulièrement à celui des jeunes. Cependant, une large réflexion doit se poursuivre sur le développement du travail à temps partiel, sur la notion de pleine activité par rapport à celle de plein emploi et sur la réduction du temps de travail.

À côté des pôles d'excellence souhaités, il nous faudra développer des emplois de proximité et répondre ainsi aux besoins insuffisamment satisfaits de notre société. Dès lors, nous aurons à faire preuve de beaucoup de réalisme, de générosité et d'imagination. En effet, lorsqu'une société n'est plus en mesure de garantir à ses jeunes, mais plus généralement à chaque citoyen le droit au travail, il est de son devoir le plus impérieux de chercher tous les moyens de leur garantir le droit à la dignité et au respect. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Hervé Mariton.

M. Hervé Mariton. Le projet de loi que vous nous présentez, monsieur le ministre, est intéressant et utile. Aussi, nous souhaitons aller au fond de votre intuition en simplifiant plus encore, en appelant à bien mesurer combien aujourd'hui dans notre société le rapport au travail a changé tant pour l'employeur que pour celui qui est employé.

Je vous proposerai, mes chers collègues, quelques thèmes précis pour essayer d'aller au-delà.

Dans les images que vous avez employées, monsieur le ministre, lors des discussions préparatoires, vous avez souvent évoqué des clefs qui permettraient, en plus de la boîte à outils que vous proposez aujourd'hui, d'ouvrir d'autres voies. Nous devons simplement nous engager dans cette direction pour faire avec vous une loi plus simple, plus efficace et plus audacieuse.

Une loi plus simple ? C'est un des thèmes qui a retenu l'attention des élus et de l'opinion. Un exemple pris dans votre projet : le ticket-service. Rendez-le plus simple, monsieur le ministre, dans la définition du réseau, dans la capacité d'endosser, dans la précision du support. Serions-nous aujourd'hui dans un pays de petits papiers que l'on se transmet ? N'y a-t-il pas d'autres formes à proposer, dans la définition tant des publics qui pourraient en profiter que du champ d'application ? Nos collègues, en commission, ont, à juste titre, proposé qu'une aussi bonne idée soit étendue à l'ensemble du territoire. S'agissant de l'extension de la définition des publics, il y a les emplois à domicile, mais n'y a-t-il pas aussi d'autres situations qu'une aussi bonne idée permettrait de régler ? Que l'on pense aux emplois que peuvent proposer ceux qui sont encore aujourd'hui des entrepreneurs individuels, des artisans, des agriculteurs. Le champ de la simplifica-

tion est considérable. Le rapport Mattéoli évoquait d'une belle formule l'idée de renverser vers les administrations la charge de leur complexité. Tirez-en toutes les conclusions !

On évoque souvent, lorsque l'on parle de simplification en matière d'emploi, quelque chose qui pourrait, à force, apparaître comme un mythe : « la liasse unique ». Il est vrai que s'agissant de la création d'entreprise, beaucoup a déjà été fait, mais en ce qui concerne leur administration et leur gestion, beaucoup encore est à faire. Engagez-vous là-dessus.

Une loi plus efficace ? Je veux simplement dire, même si la formule peut paraître un peu facile, que nous nous intéressons au moins autant à la réforme de l'emploi qu'à celle du code du travail, qui est le plus souvent une technique nécessaire. Pour nous, compte au moins autant l'emploi créé que l'employeur qui le crée. Précisons : le code du travail, le droit, le projet de loi s'arrêtent souvent à la définition juridique de l'employeur. Ce qui importe, ce n'est pas tant cela, c'est l'emploi qu'il engendre. Précisons encore : lorsque vous proposez à juste titre de pérenniser, d'étendre les mesures d'aide à la création des premiers, deuxième, troisième emplois en zone rurale et dans les quartiers difficiles, pourquoi ne pas les étendre aux emplois que peuvent créer les associations ? Pourquoi être restrictif ?

Une loi plus efficace aussi, en aidant l'emploi sous toutes les formes. Je viens de parler des régions rurales, mais il y a dans notre pays un grand champ, celui de la pluriactivité qui représente bien le lien nouveau entre l'employé et l'employeur. L'employé peut mener une vie diverse, l'employeur peut prendre pour le même employé différents visages. Il faut, là encore, oser. Nous vous proposerons l'idée du statut fiscal et social le plus favorisé selon laquelle lorsqu'on a plusieurs activités, celle qui pour l'employé est la plus intéressante doit chasser celle dont l'administration, la gestion et le coût seraient plus lourds et plus compliqués.

Il faut considérer aussi l'emploi dans toute son organisation. Là-dessus, il faut être efficace, et vous avez osé avancer un peu sur le problème du travail le dimanche. Vous avez sans doute entendu parler - je crois que les médias ont cité cet exemple, caricatural et drôle à la fois - du sacristain qui avait intenté une action en justice parce qu'on le faisait travailler le dimanche... (*Sourires.*) Il y a là manifestement un peu d'ordre à remettre dans les esprits. Vous proposez quelques pistes. Il faut aller encore plus loin.

Il faut, enfin, un projet plus audacieux, parce que le texte que nous voulons construire avec vous doit être un texte de progrès, pour les individus, et pour la société. Cela signifie qu'il faut reconnaître l'évolution des pratiques industrielles et des qualifications. Certains ont critiqué à juste titre le fait que le mode de fiscalisation des allocations familiales proposé était un peu, au fond, un encouragement aux basses qualifications. Peut-être est-ce une contrainte budgétaire ? En même temps, force est de reconnaître qu'il y a là quelque chose de tout de même un peu choquant au regard de l'évolution de la société et des qualifications que l'on doit souhaiter.

Le texte doit être plus audacieux sur l'organisation du travail. Il faut mieux souligner le lien qui doit exister entre le chômage partiel et l'effort de formation par exemple. Certains ont dit que l'on faisait des propositions aux entreprises et qu'on ne leur demandait peut-être pas assez. Au fond, n'y a-t-il pas un marché à passer entre les salariés, les entreprises et les pouvoirs publics, qui pour-

raient à la fois, parce que c'est une nécessité pour l'emploi, améliorer les formules d'aide au chômage partiel, et demander à faire un effort de formation simultané.

Il doit être plus audacieux sur le rôle des syndicats. Chacun ici tourne un peu autour d'une réalité que l'on conçoit bien : lorsqu'on parle de formation, il y a beaucoup d'arrière-pensées. Les intérêts des uns et des autres sont en jeu, leurs finances parfois aussi.

Ne faut-il pas alors, pour avoir l'esprit plus libre, pour parler véritablement librement de formation, et proposer un bon système d'organisation de la formation professionnelle dans notre pays, aller plus loin dans le financement public des organisations syndicales que nous pensons nécessaire à l'équilibre social de la France ?

Le texte doit être plus audacieux sur l'organisation du système de l'emploi. Le groupe UDF souhaite une décentralisation et une fusion de l'ANPE, des ASSEDIC et de l'AFPA. N'est-il pas quelque peu contradictoire que l'organisme dont la tâche est la plus proche du terrain, l'ANPE, soit centralisé alors que les ASSEDIC, organismes dont une part de la mission est certes locale, mais qui, pour un grand nombre d'entre eux, éditent des états informatiques qui, de Dunkerque à Nîmes, s'établissent de la même manière, ont un degré de décentralisation supérieur. Plus la décentralisation est grande, mieux c'est, sans doute. Mais, aujourd'hui, l'organisme qui a le plus d'autonomie, apparente en tout cas, n'est pas celui pour lequel elle serait la plus justifiée.

Enfin, le texte doit être plus audacieux dans le domaine du droit du travail, monsieur le ministre, car on sent bien aujourd'hui qu'il y a à la fois des fatalités apparentes et des idées à la mode. Je ne sais pas si travailler plus comme certains le prêchent, ou au contraire travailler moins - la thèse des quatre jours - sont de très bonnes idées. Je crois simplement, certains rapports l'ont bien démontré, qu'une faible, progressive, presque insidieuse réduction du temps de travail n'est sans doute pas une bonne solution car elle n'entraîne pas de création d'emplois.

M. Denis Jacquat, rapporteur. Très juste !

M. Hervé Mariton Il y a là un choix de société à faire. Soit il faut travailler plus - peut-être est-ce le bon choix ! - soit la semaine de quatre jours ou d'autres formules ont leur justification. Je crois simplement qu'entre deux thèses assez tranchées, il n'y a pas de compromis possible. Sur ce point, monsieur le ministre, il serait bon que vous lanciez un grand débat national sur l'évolution du temps de travail, et que nous vous accompagnions dans cette voie.

Voilà, je crois, comment nous pouvons vous aider à perfectionner une loi qui est utile - le rapporteur l'a dit, et c'est notre conviction. Simplement, sur un sujet aussi important, comprenez que nous voulions aller au-delà. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Serge Janquin.

M. Serge Janquin. Monsieur le ministre, vous disiez tout à l'heure que l'échec de la formation des jeunes devait conduire tous les acteurs à se mobiliser. Or, dans le même temps, votre projet de loi risque de démobiliser gravement tout le réseau des missions locales et des PAIO, sur lesquelles s'appuient des structures complémentaires que sont les carrefours jeunes ou les centres de bilans.

Si les apparences sont sauvegardées puisque les compétences qu'ont développées les missions locales sont reconnues, c'est cependant sur le rôle qui leur sera désormais dévolu, le contenu, les méthodes, les moyens de leur travail que nous pouvons nous interroger.

Le Conseil économique et social a souhaité le maintien des objectifs et des démarches actuelles. L'opposition se demande s'il en ira bien ainsi et je ne pense pas qu'elle soit la seule à s'interroger.

Depuis les années 70, nos sociétés occidentales ont mis sur la touche une partie de leur jeunesse. Le mal n'est pas spécifique à la France et il n'a pas dix ans. De nombreux jeunes sont engagés dans la voie d'une marginalisation sans retour au point que certains, le noyau dur des jeunes très défavorisés, ne survivent plus que par les poisons de l'économie souterraine.

C'est en constatant ce processus d'exclusion définitive de toute une frange de la population jeune, résignée ou révoltée, anéantie ou embarquée dans la galère, que Bertrand Schwartz avait inspiré le réseau des missions locales et PAIO, autour desquelles se sont mobilisés tous les acteurs de l'insertion, de la formation, du cheminement vers l'emploi, y compris les services de l'ANPE.

Le guichet unique pour les jeunes existe, monsieur le ministre. Il est là, dans les missions locales et les PAIO, auxquelles les collectivités locales ont apporté des moyens complémentaires de ceux de l'Etat, allant bien souvent au-delà de la parité financière. Maintiendront-elles leur effort dans un contexte où elles ne seraient plus impliquées que comme bailleurs de fonds, les décisions étant prises sans elles ?

Les missions locales ont l'avantage de présenter une démarche généraliste, de prendre en compte les problèmes des jeunes dans la totalité de leurs aspects, familiaux, relationnels, culturels, de logement, de transport, de santé et de loisirs. En quoi les missions locales auraient-elles démerité ? Ou comment concevez-vous qu'elles doivent travailler désormais ?

Dans le processus de régionalisation prescrit, la région n'a pas compétence sur les domaines d'intervention que sont les actions sociales, le logement, la santé. Comment les relations entre la région et les missions locales s'établiront-elles à cet égard ? Comment l'Etat maintiendra-t-il, pour les actions qui le concernent, une part de compétence sur les missions locales ? Comment les autres compétences que celles relevant de la formation professionnelle seront-elles financées de manière permanente ? Que se passera-t-il si une région n'accepte pas de signer les conventions tripartites prévues ? Les crédits des programmes actuels CFI et PAQUE seront-ils transférés aux régions ?

Quelle sera la place des missions et PAIO dans les instances régionales de concertation dans lesquelles elles ne sont pas représentées actuellement, pas plus d'ailleurs que dans les organes d'élaboration des programmes régionaux ?

Il m'apparaît tout à fait indispensable de préciser la politique interministérielle et son articulation avec les régions, les modes de financement du réseau, la place des collectivités locales dans le dispositif d'ensemble.

Au demeurant, ce qui est essentiel, c'est l'intervention globale du réseau animé par les missions locales. Les débats sur la déconcentration de l'ANPE, sur la nécessité de guichets uniques, alors que le texte de loi prévoit la possibilité pour l'ANPE de déléguer vers d'autres organismes, ce qui conduit plutôt à un guichet à succursales, paraissent un peu manquer d'utilité et d'ampleur. L'essentiel, c'est que le travail entrepris par les missions

locales pour les jeunes chômeurs puisse être continué et même, à mon sens, généralisé à l'ensemble des chômeurs. Il est même nécessaire d'y faire participer les associations de chômeurs et d'insertion de sorte que leurs membres y retrouvent une part de leur citoyenneté.

Si l'on perdait, dans ce combat pour l'emploi et l'insertion, l'esprit d'initiative, d'invention, le savoir-faire, la longue patience et l'énergie de ceux qui y concourent, et les missions locales au premier chef, il y aurait tout lieu de craindre qu'à l'issue de votre plan la situation qui sera offerte aux jeunes soit plus qu'aujourd'hui l'illustration d'une politique qui ne sait fournir à la nation que des élites mais sacrifie trop facilement ses perdants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Etienne Pinte.

M. Etienne Pinte. Il y a sept ans, monsieur le ministre, le président de notre assemblée était à votre place et, moi-même, j'occupais celle de M. Jacquat, lors du double débat sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

M. Jean-Pierre Delalande. Eh oui !

M. Etienne Pinte. Ces lois souhaitées par la grande majorité des chefs d'entreprise de ce pays devaient, selon leur porte-parole, engendrer en dix-huit mois la création d'environ 400 000 emplois.

M. Jean-Pierre Delalande. C'est ce qu'il disait !

M. Etienne Pinte. A la lumière de la situation actuelle du marché du travail, vous imaginez ma perplexité lorsque je vous ai entendu l'autre soir espérer aussi la création, grâce à votre plan, de 400 000 emplois, non pas, cette fois-ci, en dix-huit mois mais en cinq ans. J'ose croire que vous aurez raison.

On doit cependant se poser la question de savoir si votre objectif est à la dimension du problème, et là, mon inquiétude est grande.

Que valent en effet 400 000 emplois par rapport aux plus de trois millions de chômeurs que nous connaissons aujourd'hui ? Et, ne nous faisons pas d'illusions, ce chiffre va malheureusement encore s'aggraver.

Que signifie un plan de cinq ans pour des millions d'hommes et de femmes qui ne peuvent plus attendre tant de temps avant la sortie du tunnel que d'autres entrevoient pour l'année prochaine ?

La suppression de l'autorisation administrative de licenciement n'ayant malheureusement pas donné les résultats escomptés, en tout cas en termes de création d'emplois, nous nous tournons maintenant vers l'abaissement du coût du travail dans les entreprises par l'exonération des charges sociales en cas de création d'emploi ou le transfert sur le budget de l'Etat d'une partie des cotisations d'allocations familiales dans certaines conditions.

C'est un timide commencement sur le chemin des réalités et de l'efficacité, je le reconnais. Mais c'est grandement insuffisant puisque le monde de l'entreprise nous répond : nous ne pouvons pas créer d'emplois faute de commandes nous permettant de produire plus.

Alors, pour relancer la consommation, le Gouvernement va nous proposer, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1994, une diminution de l'impôt sur le revenu d'un montant d'environ 20 milliards de francs pour amorcer ce que l'on appelle le circuit consommation-production-emploi. C'est une logique, et je souhaite ardemment, monsieur le ministre, que vous réussissiez, que nous réussissions.

Permettez-moi cependant de vous proposer une autre logique. Au mécanisme de la relance de la consommation par la baisse des impôts, je préfère celui de la relance de la consommation par la création d'emplois et je m'explique.

Je ne crois malheureusement pas que les 20 milliards de disponibilités offerts aux Français qui paient des impôts iront s'investir dans des achats supplémentaires. Pour une part, ces liquidités compenseront la hausse de la CSG ou celle des taxes parafiscales récemment revalorisées ; pour une autre part, elles seront épargnées par précaution en raison d'un avenir incertain.

Alors, quelle alternative ?

J'ai d'abord la conviction que tout effort de l'Etat en faveur de l'emploi doit être directement lié à la création d'emplois elle-même.

J'ai ensuite la conviction que l'aide de l'Etat, ainsi réorientée vers des gisements insuffisamment exploités jusqu'à présent et vers de nouveaux débouchés, doit être à la mesure du défi que nous vivons.

J'ai enfin la conviction que nous devons mener une politique beaucoup plus volontariste puisque les règles du marché ont malheureusement démontré leurs limites.

Effort, création, volonté, telle doit être notre ligne de conduite. J'illustrerai mon propos par trois exemples.

Il est évident qu'aujourd'hui les entreprises sont incapables de créer tous les emplois dont nous avons besoin. Seuls les individus, les particuliers, vous et moi, sommes à même de créer une grande partie de ces emplois tant attendus qu'à une condition. Que chacun d'entre nous soit considéré comme un créateur d'emplois potentiel et soit donc mis sur le même pied qu'un chef d'entreprise qui peut, lui, défalquer de son bénéfice, c'est-à-dire de son revenu, les charges sociales et salariales versées à ses employés.

Je demande donc que tout créateur d'emplois individuel bénéficie des mêmes droits qu'un créateur d'emplois marchand ou de service. Je sollicite donc que tout créateur d'emplois individuel bénéficie de l'exonération totale - je dis bien totale - non seulement des charges sociales, mais aussi, bien entendu, des charges salariales.

Est-il, en effet, équitable que, sur un revenu dont une partie sert à la création d'emplois, les cotisations sociales soient payées deux fois ? Est-il juste qu'une même somme, à partir du moment où elle est versée en salaire, soit imposée deux fois ?

Nous nous sommes déjà timidement engagés sur cette voie lorsqu'en 1987, après bien des débats et arbitrages homériques, Philippe Séguin et moi-même avons arraché une exonération totale ou partielle des charges sociales patronales pour les personnes âgées de plus de soixante-dix ans, les personnes handicapées et les mères de famille qui avaient créé un ou plusieurs emplois de service.

Le précédent ministre du travail, Mme Aubry, qui avait été à bonne école, a poursuivi dans cette voie en faisant adopter la réduction plafonnée des cotisations sociales pour toute création d'emploi de service familial.

Ces mesures partielles ont permis la création de dizaines de milliers d'emplois et le blanchiment de milliers d'autres emplois qui s'exerçaient jusque là dans la clandestinité.

Ces dispositions répondent parfaitement aux objectifs du Gouvernement puisqu'elles ont permis de créer des emplois, de soutenir la consommation grâce aux revenus du travail, d'apporter des ressources nouvelles à la sécurité sociale et, enfin, d'alléger la charge fiscale des Français créateurs d'emplois.

Elles répondent aussi, à mes yeux, à d'autres finalités, celles-là qualitatives, que sont l'amélioration des conditions de la vie des familles, des personnes âgées ou des personnes momentanément ou durablement handicapées et, par conséquent, elles contribuent à l'approfondissement de la cohésion sociale et de la solidarité.

Ne sommes-nous pas interpellés par cette lettre d'un père de famille nombreuse qui m'écrit ceci le 8 septembre dernier : « Nous avons fait le sacrifice d'un second salaire qui nous aurait, bien sûr, considérablement aidés étant donné notre charge familiale. Et voilà que la caisse d'allocations familiales vient nous dire officiellement que, si nous avons agi autrement, nous aurions pu bénéficier de 2871 francs par mois à partir de notre troisième enfant jusqu'au troisième anniversaire de chacun de nos enfants, soit un total cumulé, en francs constants, de 413 424 francs ! »

Alors, pourquoi ne pas amplifier, accélérer, élargir l'application de ces mesures qui ont donné de si bons résultats ? Pourquoi donner le sentiment de les laisser en jachère ? Vous me répondrez, comme il a été répondu en 1987, que cela coûte cher et que, le ministère du budget y est hostile.

Je ne demande pas, bien sûr, que la totalité des charges sociales et salariales soient déductibles de l'impôt sur le revenu en une seule fois. Je demande seulement que le plan quinquennal prévoit un calendrier engageant un vaste mouvement de défiscalisation en faveur de la création d'emplois de proximité, familiaux et de services sociaux, mais, pour y arriver, il convient de faire preuve d'effort, de création et de volonté.

Mon deuxième exemple porte sur l'aménagement du temps de travail, dont j'ai rapporté également le texte en 1987. Je pense que, dans ce domaine aussi, et plus particulièrement en matière de partage du travail et de réduction du temps de travail, des efforts d'imagination devraient pouvoir permettre de très nombreuses créations d'emplois.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas d'en revenir à une notion dogmatique qui a échoué en 1981-1982, mais d'avoir une conception économique et sociale de la réduction du temps de travail. Si nous voulons partager le travail, il faut que chacun s'y retrouve : le salarié, l'employeur, le demandeur d'emploi, en un mot l'ensemble du corps social.

M. René Couanau. Absolument !

M. Etienne Pinte. Il y a donc lieu d'étudier les conditions de mise en œuvre d'une très forte réduction du temps de travail permettant un réel partage, entraînant la création massive d'emplois. Pour ce faire, l'Etat, l'entreprise et le salarié doivent repenser totalement l'organisation du travail et son coût, en se fixant des objectifs précis de durée du travail par salarié.

Cela suppose, bien sûr, de la part de l'entreprise une profonde réorganisation de ses méthodes de gestion, afin d'offrir du travail à plus d'employés pour une même quantité de travail, sans que cela lui coûte plus cher. Il s'agit de compenser une augmentation vraisemblable des coûts due à une nouvelle organisation du travail par une diminution des charges sociales.

Cela exige donc de l'Etat, second partenaire, un effort accru de prise en charge, et non pas seulement des cinq points de cotisations d'allocations familiales. Ne faut-il pas songer aussi, en raison de la gravité de la situation à la prise en charge partielle ou totale des allocations de chômage.

M. Michel Hannoun. Très bien !

M. Etienne Pinte. Soit l'équivalent d'un transfert sur le budget de l'Etat d'une dizaine de points de charges sociales ?

Cela implique enfin un effort des salariés - troisième partenaire -, qui devraient accepter une réduction de salaire de 5 à 10 p. 100, en compensation non seulement d'un maintien de l'emploi dans le cadre d'une réduction importante de leurs horaires, mais de leur contribution à la création d'emplois en faveur des sans-emplois.

A cet aspect quantitatif, il faut ajouter le « plus » qualitatif, immesurable, d'une amélioration de la qualité de la vie familiale et de loisirs.

Une telle révolution pacifique nécessite efforts, imagination et volonté. Mais n'est-ce pas à cet exercice que le Premier ministre nous conviait tout à l'heure ?

Enfin, mon troisième exemple a trait au développement de professions existantes mais bridées par des règles malthusiennes.

Je vais déposer, la semaine prochaine, une proposition de loi créant un statut libéral de l'aide-soignant et de l'aide-soignante. De quoi s'agit-il ?

La profession d'aide-soignant s'exerce à peu près exclusivement dans le cadre des établissements hospitaliers publics et privés et des associations de soins à domicile. Or des milliers d'hommes et de femmes, de personnes âgées, de malades, d'handicapés ont besoin et réclament des aides-soignants - actuellement en nombre très insuffisant - pour leur permettre de demeurer à domicile.

La création d'un statut libéral a pour objectif, non seulement de répondre à cette demande sanitaire et sociale très importante, mais aussi de créer des emplois, souvent à temps partiel, suffisamment souples pour concilier la vie professionnelle et la vie familiale des aides-soignants, qui sont fréquemment des femmes. Cette mesure, comme toutes celles que je propose, devrait rencontrer les objectifs du Gouvernement, qui sont création d'emplois, relance de la consommation, diminution des déficits sociaux, grâce, en l'occurrence, au maintien à domicile.

M. Michel Hannoun. Très bien !

M. Etienne Pinte. Voilà, monsieur le ministre, une autre approche, une analyse parfois hétérodoxe, une logique différente, qui sont proposées à votre réflexion. Pardonnez-moi de croire que cette démarche est plus dynamique, plus exigeante, plus volontariste que la vôtre. Elle est la contribution de quelqu'un qui s'est beaucoup impliqué pendant quinze ans dans la lutte contre le chômage et le combat pour l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. René Carpentier.

M. René Carpentier. Monsieur le ministre, dans votre projet de loi quinquennale, les droits des salariés sont mis à mal.

Pourquoi, mes chers collègues, sommes-nous confrontés à une telle attaque, une telle offensive contre les libertés des salariés dans l'entreprise, sur le terrain social et sur le terrain économique ?

Pourquoi cette dure poussée de fièvre patronale et gouvernementale, cette évolution d'une extrême gravité, qui vise à vider les institutions de salariés de leurs pouvoirs et de leurs droits ?

C'est bien dans la logique patronale et dans la vôtre un aspect vital : vous vous attaquez à tout ce qui, de près ou de loin, s'assimile à des droits des salariés dans l'entre-

prise et, par conséquent, au syndicalisme qui joue son rôle, à celui des syndicats qui défendent sans compromis les intérêts des travailleurs.

Mais on ne peut comprendre l'aggravation qui va être votée par la droite au sein de cet hémicycle, si on ne la rapporte pas à la profondeur de la crise, à son stade actuel, et, dans ce contexte, à la volonté patronale de maintenir son taux de profit, de dépasser les blocages et les contradictions.

Pour cela, vous avez besoin de procéder à de véritables changements structurels dans l'organisation et le contenu du travail, qui permettront au patronat de disposer de façon discrétionnaire de la force de travail humaine.

C'est de fait la mise en cause de tout ce qu'il y a de droits et d'acquis sociaux !

C'est tout le sens du chapitre III du titre I^{er} de votre projet. Et ce n'est pas le prétexte invoqué d'allègement des « charges et contraintes » des PME qui masquera la réalité.

Votre objectif est d'amoindrir gravement les moyens qu'ont les salariés de se défendre, de déstructurer les droits et les statuts, y compris dans les établissements de grandes sociétés et de grands groupes.

En proposant la fusion de l'institution du comité d'entreprise et des délégués du personnel dans les entreprises dont l'effectif est inférieur à 100 salariés, vous programmez ainsi : la disparition de 15 000 comités d'entreprise ; la réduction des moyens en élus puisque dans les entreprises de 50 à 74 salariés le nombre d'élus syndicaux passerait de 5 à 2 au total avec 40 heures au lieu de 90 heures et que dans les entreprises de 74 à 99 salariés on compterait seulement 3 élus au lieu de 7 avec 60 heures au lieu de 125 !

Vous programmez aussi la réduction du nombre de réunions du comité d'entreprise, qui se dérouleraient tous les deux mois, au lieu d'être mensuelles pour les entreprises de 100 à 150 salariés.

Plus encore, la durée des mandats serait portée à deux ans et devrait coïncider avec le mandat des comités d'entreprise, le patron s'arrogeant le droit de retarder ou d'annuler une élection venant d'avoir lieu.

Quant à la rationalisation de l'information pour les comités d'entreprise de moins de 300 salariés, soit plus de 97 p. 100, il s'agira plutôt d'une liquidation des droits à l'information.

Que sont devenus, monsieur le ministre, vos discours grandiloquents sur le partenariat social ?

Quoi de plus tentant que de se permettre, de façon déguisée ou non d'ailleurs - les exemples abondent - de réduire, éliminer, faire disparaître toute forme de contestation, quand le Gouvernement légalise la primauté au pouvoir des patrons, au droit de décision de l'employeur au mépris de toute justice, comme de toute règle respectueuse de la démocratie ?

En vous attaquant ainsi aux libertés sur les lieux du travail, vous n'étonnez personne.

M. Michel Péricard, président de la commission. C'est vous qui n'étonnez personne !

M. René Carpentier. Depuis toujours, votre majorité de droite s'est comportée en mandataire zélé des intérêts du patronat, qui, toute l'histoire et l'expérience du mouvement populaire le prouve, n'a jamais toléré sans la combattre une quelconque représentation du personnel dans son entreprise.

M. Jean Ueberschlag. Vous dites n'importe quoi !

M. René Carpentier. Pourtant, beaucoup de mal a déjà été fait, en France, au monde du travail.